

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 161
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

SÉCURITÉ CIVILE



PROGRAMME 161
Sécurité civile

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alain THIRION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Responsable du programme n° 161 : Sécurité civile

Le programme 161 « Sécurité civile » porte, au sein de la mission « Sécurités », l'ensemble des politiques du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer consacrées à la protection des populations et à la gestion de crises. Il concourt à la politique interministérielle de sécurité civile dans les conditions fixées par la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile qui prévoit que « *l'État est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national ; il en définit la doctrine et coordonne ses moyens* ». Il est mis en œuvre par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

Dans ce cadre, la DGSCGC coordonne les actions interservices ou interministérielles et définit la doctrine nationale en matière de sécurité civile. Elle organise, prépare et met en œuvre les moyens nationaux d'intervention de la sécurité civile, notamment en situation de crise. Elle conduit la politique internationale française de sécurité civile. Elle est pleinement engagée dans la lutte contre le terrorisme.

En 2022, la principale crise en matière de sécurité civile a concerné les feux de forêts qui ont atteint, durant l'été, un niveau d'intensité inédit en raison notamment des phénomènes de sécheresse et des vagues de chaleur caniculaires qui ont touché le territoire métropolitain.

Le lourd bilan de la campagne de lutte contre les feux de forêts menée par la sécurité civile recense 72 000 hectares (ha) de surfaces incendiées, sans commune mesure avec la moyenne décennale (12 000 ha, proche du bilan 2021).

Ainsi, quatre feux hors norme qui ont touché le département de la Gironde sont responsables à eux seuls de plus de 41 % de la superficie brûlée, 67 500 ha, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2022.

Au-delà de la superficie brûlée, c'est le nombre de départs d'incendie qui illustre le plus l'intensité de cette campagne estivale. Plus de 7 800 incendies ont été recensés en métropole, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2022, soit trois fois plus que la moyenne décennale qui s'établit à 2 715. Plus de la moitié des incendies se sont déclarés dans la moitié sud (28 % en zone Sud et 26 % en zone Sud-Ouest) mais le reste de la métropole a également dû faire face à une activité opérationnelle particulièrement élevée avec plus de 3 500 incendies, particulièrement dans les zones Ouest et Est.

Ce niveau d'activité particulièrement élevé a nécessité une forte adaptation de la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours (SIS) et de la DGSCGC. Cette campagne a pu confirmer la pertinence de la doctrine visant à la maîtrise des feux dans leur phase initiale par le pré-positionnement d'un dispositif aéroterrestre. Ainsi, plus de 95 % des incendies ont été stoppés avant d'atteindre 5 ha, alors que les conditions étaient particulièrement défavorables.

Une activité très soutenue de la DGSCGC au titre de la gestion des crises et des post-crisis

Au-delà de l'activité récurrente liée à la lutte contre les feux de forêts, la DGSCGC intervient dans le cadre de toutes les crises de sécurité civile.

À ce titre, elle assure l'animation de la cellule interministérielle de crise (CIC), lorsqu'elle est activée par la Première ministre au sein du centre de crise Beauvau, pour la gestion des crises majeures.

En 2022, la CIC a été activée pour la gestion de plusieurs événements comme la crise en Ukraine, le COVID, la sécheresse, un événement climatique en Corse, la pénurie de carburants, la canicule et le délestage électrique et gazier.

Parallèlement, un effort particulier a été réalisé dans l'organisation d'exercices de gestion des crises tant au niveau de la CIC que dans les préfetures qui ont réalisé 763 exercices en 2022.

L'effort de formation s'est également poursuivi avec la participation de la DGSCGC à la formation des préfets et sous-préfets en liaison avec l'IHEMI, des chefs et agents de SIDPC et des agents des différents ministères chargés d'armer la CIC.

Par ailleurs, la cellule interministérielle d'information et d'aide aux victimes Infopublic a mis en place un nouveau système d'information dénommé SIGNAL qui a fait l'objet en 2022 de développements permettant de déployer dans l'ensemble des préfetures de département l'outil de réponse entre la cellule Infopublic et les Cellules d'information du public des préfetures.

- cette structure de réponse téléphonique, pilotée par la DGSCGC, vise à centraliser tous les appels d'une population lors d'une crise majeure et d'en assurer le suivi, en lien avec le ministère de la justice et celui en charge de la santé ;
- ce dispositif s'appuie sur un vivier d'une centaine de répondants formés et d'un renfort de la Croix Rouge française organisés en astreintes hebdomadaires et mobilisables en moins d'une heure à tout moment, Il est encadré par un haut-fonctionnaire appartenant à un vivier composé de 6 à 8 personnes assurant aussi une astreinte 7 jours sur 7.

En outre, la DGSCGC a poursuivi les multiples opérations de lutte contre la propagation de la COVID-19 sur le territoire national, en métropole, comme en Outre-mer et à l'étranger.

Sous la coordination du centre interministériel de crise et dans la continuité des actions menées en 2021, des tests de dépistage aléatoires ou systématiques des passagers ont été mis en place dans les ports et aéroports grâce à la mobilisation des associations agréées de sécurité civile et des centres de vaccinations ont été ouverts sur tout le territoire par les services d'incendie et de secours qui ont conventionné avec les préfetures de département et la DGSCGC.

Ces actions ont été financées par le programme 161 par le biais d'un fonds de concours ouvert par Santé Publique France. Sur les 69 conventions signées en 2021, 49 ont été maintenues durant le 1^{er} semestre 2022. Compte-tenu du ralentissement des vaccinations constatées, les conventions n'ont pas été renouvelées pour la seconde moitié de l'année.

Plusieurs grands projets relevant des politiques d'anticipation, de préparation et de gestion des crises ont été poursuivis en 2022.

Ainsi, la DGSCGC a achevé le déploiement de l'application iCatNat qui dématérialise l'intégralité de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin d'accélérer et de sécuriser sa mise en œuvre par l'ensemble des acteurs concernés : communes, préfetures, services d'expertise de l'État, DGSCGC et autres départements ministériels. Elle a également engagé une nouvelle phase d'évolution de l'application afin d'optimiser les usages d'iCatNat pour chacun des utilisateurs et de mettre en œuvre les évolutions techniques rendues nécessaires par les dispositions de la loi n° 1837 du 28 décembre 2021 portant réforme de l'indemnisation des catastrophes naturelles.

Dans ce domaine, peuvent être également cités :

- La poursuite du développement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) avec la fin du déploiement de la première vague des sirènes d'alerte au titre de laquelle 2156 sirènes ont été installées et raccordées (dont 28 en 2022) sur le territoire métropolitain, et le démarrage de la seconde vague qui vise à l'installation d'environ 400 sirènes supplémentaires pour la période 2022 – 2026 ;

- Le déploiement du vecteur d'alerte FR-Alert en France hexagonale, mais aussi à Mayotte et à La Réunion, permettant ainsi de pouvoir diffuser des messages d'alerte via la technologie du cell broadcast. En partenariat avec d'autres directions du ministère de l'Intérieur, d'autres vecteurs d'alerte sont en cours de déploiement (Cell Broadcast pour les autres territoires des outre-mer, diffusion par la technologie du SMS géolocalisé pour l'ensemble du territoire national) ou de développement (vecteur satellitaire Galileo) ;
- La mise en œuvre du plan projet du programme « NexSIS 18-112 », système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile par l'agence du numérique de la sécurité civile. Cet établissement public à gouvernance partagée, opérationnel depuis le début du dernier trimestre de l'année 2019, a poursuivi en 2022 le déploiement et l'intégration de la maintenance des outils et services du programme « NexSIS 18-112 » ;
- La participation de la DGSCGC au programme « réseau radio du Futur » (RRF), outil de communication sécurisé, résilient, adapté aux usages actuels, reposant sur les technologies récentes et destiné à l'ensemble des services opérationnels et qui aura vocation à remplacer l'INPT.

Un soutien permanent à l'action des sapeurs-pompiers et des acteurs de la sécurité civile.

Bien que très mobilisée par sa très forte activité opérationnelle, la DGSCGC a poursuivi son rôle d'animation des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), notamment par le développement des mutualisations entre SIS, par la définition de référentiels techniques portant label de sécurité civile française que ce soit en matière d'équipements de protection individuelle relatifs à l'habillement ou d'équipements et de matériel roulant et par la rédaction de guides de doctrine opérationnelle.

En 2022, ont ainsi été publiés les guides de doctrine opérationnelle suivants :

- « Secours et soins d'urgence aux personnes » et « Prévention et lutte contre les agressions envers les sapeurs-pompiers » dans le prolongement de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.
- « Engagement des aéronefs télépilotés de lutte d'appui et de secours », qui fait suite à l'élaboration du cadre réglementaire issu du décret n° 2022-712 du 27 avril 2022 relatif à la captation d'images par les acteurs de la sécurité civile au moyen de caméras aéroportées ;
- « Engagement des équipes cynotechniques ».

Surtout, dans le contexte particulier de la saison feux de l'été 2022, le développement des réponses capacitaires a fait l'objet d'un travail en profondeur dans l'optique du lancement d'un appel à projets particulièrement ciblé sur les moyens de lutte contre les feux de forêts. L'objectif étant de créer un outil de politique territoriale concertée renforçant la solidarité entre les SIS et augmentant le nombre de colonnes de renfort feux de forêts.

Cet appel à projets doit permettre, dès 2023, de subventionner en partie l'acquisition par les services d'incendie et de secours, de matériels dédiés à la lutte contre les feux de forêts.

En matière de secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP), dans le prolongement des mesures interministérielles lancées depuis 2018 en vue de diminuer la pression sur les services d'incendie et de secours et les services d'aide médicale urgente, la DGSCGC poursuit désormais sa démarche en initiant depuis fin 2022, 12 nouveaux groupes de travail qui ont vocation à enrichir et à compléter les travaux conduits en partenariat avec le monde de la santé au niveau départemental, régional et national et aussi à faciliter le partage d'expérience au sein de la communauté des SIS

Dans les domaines relatifs aux statuts et aux conditions d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, l'année 2022 a été marquée notamment par :

- la mise en œuvre des mesures visant à déléguer aux préfets la gestion des officiers des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires à l'exception de ceux relevant du cadre d'emploi de conception et de direction ;
- le transfert de l'organisation des concours et examens professionnels de officiers de sapeurs-pompiers professionnels aux centres de gestion pour les catégories A et B et au Centre national de la fonction publique territoriale pour la catégorie A+ a été concrétisé en application de la loi du 25 novembre 2021 précitée.
- la mise en place du label employeur,
- la création du nouveau palier de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR) dont la revalorisation a été actée en lien avec les financeurs des services d'incendie et de secours. L'État qui finance à 50 % cette prestation a également poursuivi son engagement au profit des sapeurs-pompiers volontaires en assurant la prise en charge du régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers victimes d'accidents et des allocations ascendants.

Dans le domaine de la formation, la DGSCGC poursuit la publication des référentiels nationaux de compétences et d'évaluation. De plus, la modification en 2022 de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires a permis d'instituer le schéma directeur national de la formation des sapeurs-pompiers et d'y intégrer les évolutions statutaires ainsi que la formation aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers.

Enfin, au titre de la tutelle de l'école nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers (ENSOSP), la DGSCGC a piloté, avec les acteurs concernés, la mise en place du nouveau contrat d'établissement qui a été signé en juillet 2022. Ce nouveau contrat d'établissement impulse une nouvelle dynamique autour d'objectifs stratégiques redéfinis, de moyens financiers négociés dans une logique d'efficacité et de critères d'évaluation de sa performance dans les domaines pédagogique, organisationnel et financier. La DGSCGC accompagne également l'ENSOSP dans la maîtrise de sa trajectoire budgétaire, en intégrant notamment les orientations du schéma directeur national de la formation et les conclusions de l'inspection générale de l'administration sur la tutelle de l'École.

Des moyens nationaux de la DGSCGC mobilisés au maximum de leurs capacités et renforcés pour répondre à l'évolution des menaces et des risques

Un travail en profondeur a été réalisé en 2022 en vue du renforcement de l'efficacité des moyens nationaux par une action volontaire d'amélioration dans leur organisation, leur préparation et leur mise en œuvre. Il s'est agi d'adapter et d'accroître leurs capacités à répondre à l'évolution des menaces et des risques auxquels ils devront faire face à l'approche des rendez-vous internationaux de 2023 et 2024 et dans un cadre plus général d'accélération des bouleversements climatiques. Les actions suivantes ont été mises en place pour y répondre :

- **Pour le groupement des moyens aériens (GMA)**, le renforcement des flottes d'aéronefs s'est poursuivi avec la réception du cinquième des six avions multi-rôles (Dash 8 Q400) commandés à la société Conair via un marché DGA (le 5^e Dash (M79) a été réceptionné en juillet 2022, la livraison du 6^e et dernier Dash (M80) est prévue en mai 2023). La négociation, en lien avec la Commission européenne et les États membres, pour l'acquisition de deux premiers avions bombardiers d'eau amphibies de type Canadair DHC515, dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union s'est également poursuivie en 2022.

La nouvelle capacité du groupement des moyens aériens par l'armement d'un système de surveillance qui consiste en l'installation d'un capteur optronique sur un avion de type Beech 200 a démontré son efficacité lors de plusieurs missions. Ce nouveau moyen permet d'apporter une aide opérationnelle supplémentaire que ce soit dans la lutte contre les feux de forêt ou dans d'autres missions de sécurité du ministère. La décision de modifier un deuxième avion Beech 200 a été prise en 2022 pour une mise en œuvre opérationnelle avant la saison de feux de forêt 2023.

La flotte des hélicoptères a été renforcée avec l'acquisition de deux hélicoptères de type H145 commandés dans le cadre du plan de relance de l'économie au titre du soutien à l'industrie aéronautique. Deux appareils supplémentaires (option affermée fin 2021) ont pu être commandés et ont été réceptionnés fin 2022.

Depuis l'arrêt prématuré de la flotte des Tracker (avions bombardiers d'eau), la DGSCGC compense la perte de ces moyens opérationnels par location d'hélicoptères bombardiers d'eau de type EC225 dans le cadre d'un marché. Deux machines ont été ainsi louées en 2022 en anticipation de la saison feux. Par la suite, et pour faire face à la situation inédite rencontrée durant l'été 2022, d'autres appareils ont été loués et/ou réquisitionnés (au total sept hélicoptères « lourds » et trois hélicoptères « légers »).

- **S'agissant du groupement d'intervention du déminage (GID)**, ses capacités ont de nouveau été renforcées avec le remplacement et la formation des agents spécialisés au sein des centres proches des grandes agglomérations et l'acquisition de moyens et d'équipements opérationnels spécifiques. Ces centres doivent notamment être capables de répondre à la fois aux demandes d'interventions en matière de lutte contre le terrorisme (aux côtés des forces de sécurité, lors d'interpellations ou de perquisitions judiciaires ou sur des colis suspects) tout en conservant la capacité d'enlèvement et de destruction des restes explosifs de guerre.

Au cours de l'année 2022, le groupement d'intervention du déminage de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a effectué 16 111 opérations, notamment 12 597 demandes de collecte de munitions de guerre dont 901 à caractère d'urgence, ce qui représente 511,5 tonnes de munitions actives collectées et éliminées.

Il convient notamment de signaler la réalisation de 15 opérations majeures nécessitant une évacuation des populations et/ou un appui des moyens nationaux de la direction générale de la sécurité civile ou des forces de sécurité intérieure ;

Toutefois, la problématique de l'insuffisante disponibilité des terrains de destruction reste une contrainte pour les destructions des munitions. Parallèlement à son activité opérationnelle, le groupement d'intervention du déminage a, au titre de l'année 2022, contribué à 5 missions de coopération internationale sous la forme d'actions de formation dispensées par 16 démineurs de la sécurité civile, réalisé une mission de coopération avec l'Ukraine et mené 2 236 heures de formation dédiées à la validation des niveaux de qualification de déminage des démineurs de la sécurité civile et au maintien des compétences.

- **Concernant les formations militaires de la sécurité civile (FORMISC)**, une activité opérationnelle intense a été relevée en 2022 dont notamment :
 - une mobilisation totale des effectifs et des moyens opérationnels dans le cadre de la campagne des feux de forêts 2022 ;
 - la réalisation de quatre convois logistiques organisés au profit de l'Ukraine ;
 - plusieurs missions de production d'eau potable en dehors de la métropole.

Sur le plan de la coopération européenne, une partie des investissements de l'année 2022 a été consacrée au maintien à niveau des équipements des modules inscrits à l'ECPP du mécanisme de protection civile de l'union européenne (17 modules FORMISC déclarés et mobilisables).

L'ESCRIM (Élément de Sécurité Civile Rapide et d'Intervention Médicale) a pu bénéficier en 2022 de la certification européenne. Cet hôpital de campagne projetable représente une contribution française importante dans le mécanisme de protection civile de l'Union. Il est susceptible d'être projeté en quelques heures sur tout théâtre d'opération pour répondre à une crise sanitaire.

La DGSCGC poursuit une action internationale active et renforcée

En lien avec la stratégie d'action définie, qui met l'accent sur des zones et thématiques spécifiques et vise une approche de complémentarité des expertises, la DGSCGC a programmé en 2022, près de 350 actions qui permettent de valoriser le modèle français de sécurité civile et les entreprises de la filière :

- **Au niveau européen et international**, et en particulier au sein de l'Union européenne alors que le mécanisme de protection civile de l'Union, dont la France est le premier contributeur en termes de modules et d'experts mis à disposition, ainsi qu'après des Nations-unies et des autres organisations internationales pertinentes. Lors de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, au premier semestre 2022, la DGSCGC a engagé avec ses partenaires une réflexion sur les impacts du changement climatique et les réponses attendues dans un cadre européen de coopération et de solidarité. Cette réflexion s'est notamment appuyé sur la montée en puissance du réseau européen de connaissances (« Knowledge network ») et a ouvert la voie à des travaux amenés à se pérenniser ;
- **Au niveau bilatéral**, par une coopération soutenue et de qualité, les principaux partenaires étant les pays membres de l'Union européenne ainsi que les pays du bassin méditerranéen. L'Afrique subsaharienne, la zone Indopacifique mais également la communauté andine restent également des interlocuteurs privilégiés. De nouvelles perspectives avec les États-Unis, le Canada, l'Australie, l'Indonésie ou les pays des Balkans alimentent cette dynamique globale et permettent un rayonnement de la sécurité civile française sur l'ensemble du globe, notamment via son réseau de 19 coopérants de protection civile ;
- En intervenant à l'étranger dans la gestion de crises, dont la dimension multiforme et transfrontière augmente, pour faire face aux catastrophes de toutes natures dans un contexte de dérèglement climatique et de situations complexes ainsi qu'en participant à divers projets et exercices européens ou internationaux permettant de préparer la réponse à ces crises.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

INDICATEUR 1.1 : Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

OBJECTIF 2 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR 2.1 : Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles

INDICATEUR 2.2 : Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile

OBJECTIF 3 : Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR 3.1 : Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)

INDICATEUR 3.2 : Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)

OBJECTIF 4 : Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

INDICATEUR 4.1 : Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt****INDICATEUR mission****1.1 – Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	93,39	93,31	96	89,53	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	7,58	36,78	11	17,8	10

Commentaires techniques

Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares :

- Numérateur : nombre d'incendies parcourant moins de 5 ha en été dans les départements méditerranéens.
- Dénominateur : nombre d'incendies recensés en été dans les départements méditerranéens.

Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux » :

- Numérateur : nombre d'hectares brûlés dans les départements méditerranéens.
- Dénominateur : nombre de secteurs classés en risque très sévère par Météo France.

Les départements méditerranéens sont :

- en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse,
- pour la nouvelle région Occitanie : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales,
- pour la Corse : la Haute-Corse et la Corse-du-Sud,
- pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Ardèche et la Drôme.

Seuls les incendies correspondant à des feux de forêt sont comptabilisés dans ces deux sous-indicateurs.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif de 96 % de feux maintenus en dessous d'une superficie inférieure à 5 hectares permet d'appréhender l'efficacité du dispositif opérationnel visant à détecter précocement et à délivrer une attaque massive sur les feux naissants. Il s'agit d'un pilier de la stratégie française : l'anticipation et le déploiement préventif de moyens terrestres et aériens (nationaux et départementaux) sont essentiels afin de traiter tout début d'incendie dans les 10 minutes qui suivent son éclosion, avant qu'il ne devienne incontrôlable.

La superficie brûlée au regard de l'aléa météorologique permet quant à elle d'estimer l'efficacité de la réponse opérationnelle des SDIS et de la DGSCGC vis-à-vis de l'intensité des phénomènes météorologique favorisant l'éclosion et le développement des feux.

Centrés sur les départements méditerranéens, ces indicateurs montrent leur limite en 2022 avec l'extension géographique du risque. Soumis à une sécheresse chronique depuis le début de l'année, c'est l'ensemble du territoire national qui a été concerné par les feux d'espaces naturels pendant l'été 2022.

Durant la saison feux, la superficie brûlée totale s'élève à près de 60 000 ha (presque 6 fois plus que la moyenne annuelle sur la dernière décennie), pour environ 8000 incendies recensés (soit 2,3 fois plus que la moyenne annuelle sur la dernière décennie). Plus de la moitié de ce bilan est réalisé hors départements méditerranéens, notamment dans le sud-ouest (plus de 30 000 ha) et dans l'ouest (8 000 ha).

Sécurité civile

Programme n° 161 | Objectifs et indicateurs de performance

Les résultats des indicateurs sont sensiblement identiques à ceux de 2017 (89 % pour 14 700 ha) mais le contexte était différent. Aucun des indicateurs ne traduit l'évolution du nombre de départ de feu d'une année sur l'autre, ni l'activité sur le territoire national. Par exemple, le nombre de feux de forêts dans les départements méditerranéens passait de 880 en 2021 à 1020 en 2022 tandis que pour le reste du territoire il bondissait de 188 en 2021 à 1719 en 2022. Ce constat impose beaucoup de prudence concernant l'interprétation.

Les conditions météorologiques et de vulnérabilité des végétaux aux incendies sur toute la moitié ouest de la métropole au cours du 3^e trimestre 2022 n'ont pas été concomitantes à une réduction des risques dans le quart sud-est. Les moyens nationaux n'ont été engagés que sur 159 feux parmi les 1 020 recensés au sein des départements méditerranéens entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. Leur implication a été beaucoup plus importante que les années précédentes en dehors de l'aire traditionnelle des feux de forêt (99 engagements dans le reste de la France) pour faire face à une généralisation du risque à l'échelle du territoire. Ainsi, les moyens de lutte historiquement focalisés sur le Sud-Est ont dû être déployés ailleurs, obérant sensiblement la capacité de réaction d'un dispositif opérationnel dimensionné pour le quart sud-est de la métropole.

L'intégralité des moyens nationaux, tant aériens que terrestres, ont ainsi été mobilisés sur l'ensemble du territoire national et ont été renforcés par la réquisition d'hélicoptères bombardiers d'eau. Le dispositif de colonnes de renfort, en provenance des SIS de la moitié nord de la France, a également été fortement perturbé, ces derniers étant mobilisés sur des événements survenant dans leurs propres régions.

OBJECTIF**2 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels****INDICATEUR mission****2.1 – Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base.	%	92,17	91,2	93,5	90,7	95

Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre hélicoptères disponibles en base de l'année en temps réel

Dénominateur : Nombre d'appareils en base de l'année en temps réel

Cet indicateur permet de mesurer la capacité des hélicoptères de la sécurité civile à déployer des équipes médicales en milieux difficiles. Les données sont issues de l'exploitation informatisée des comptes rendus de vol (CRV) établis par les pilotes à l'issue de chaque mission.

Le « nombre d'hélicoptères disponibles en base » utilisé au numérateur constate le nombre d'appareils réellement opérationnels et présents sur les bases. En revanche, le « nombre d'hélicoptères en base », utilisé en dénominateur, correspond au plan d'armement annuel théorique en appareils des bases hélicoptères.

INDICATEUR

2.2 – Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile	%	94,10	94,15	98	87,56	98

Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux :

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre d'alertes tenues

Dénominateur : Nombre d'alertes demandées

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 2.1 – Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base :

L'objectif de disponibilité opérationnelle à hauteur de 95 % des hélicoptères en base sur l'année est un niveau ambitieux afin de permettre de rendre le service de qualité attendu par les usagers. Ce taux de disponibilité est calculé heure par heure sur chaque base et compilé pour chaque journée. Pour l'année 2021, le taux de disponibilité des hélicoptères de la DGSCGC en base est de 90,7 %, soit en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

L'acquisition de deux nouveaux appareils opérationnels à l'été 2022 puis de deux H145 supplémentaires début 2023, portant la flotte à 37 hélicoptères, permet d'envisager une amélioration des résultats de l'indicateur.

Par ailleurs, les difficultés majeures de mise en œuvre du nouveau marché de MCO hélicoptères, INEO-ICARE notifié début 2021, qui ont largement impacté la disponibilité technique et les délais de régénération du potentiel de vol des appareils, lors de sa mise en œuvre, devraient s'atténuer à compter de 2023.

INDICATEUR 2.2 – Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile :

L'objectif n'a été atteint pour aucune des trois flottes d'appareils (93,8 % pour les Beechcraft 200, 86,2 % pour les DASH8 et 86,3 % pour les canadiens CL415).

Cette situation s'explique, principalement, par la forte activité lors de la saison feu ayant mobilisé la totalité de la flotte sur l'ensemble du territoire national.

La montée en puissance de la flotte de DASH8 s'est poursuivie sur les années 2021 et 2022, avec des appareils livrés en novembre 2021 et juillet 2022. Le sixième et dernier DASH8 MRE du marché rentrera en service en juin 2023, portant ainsi, avec les deux anciens DASH8 MR, cette flotte à huit appareils.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

3 – Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR

3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)	%	1,94	0,27	-10	3,9	-1

Commentaires techniques

Source des données : Les données sont collectées par le biais d'un compte rendu mensuel de l'activité de recherche, d'identification, de collecte et de destruction des munitions anciennes, y compris chimiques, des centres et antennes de déminage.

Mode de calcul :

(tonnage collecte – tonnage détruit + variation de stock) / stock initial détenu

- stock initial détenu (recensement de la masse de munitions anciennes stockées dans les dépôts des centres de déminage) ;
- tonnage collecte (somme annuelle des collectes mensuelles de munitions effectuées par les centres et antennes de déminage) ;
- tonnage détruit (somme annuelle des destructions mensuelles de munitions effectuées par les centres de déminage) ;
- variation de stock (ajustement comptable de fin d'année).

Cet indicateur est calculé annuellement et prend en compte l'évolution des stocks des munitions anciennes, y compris les munitions chimiques.

L'objectif de l'indicateur montre la volonté du service à remplir sa mission de collecte tout en réduisant les stocks afin de garantir la sécurité des populations et du personnel du service de déminage. Mais la destruction est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

INDICATEUR

3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées (<15')	%	95,15	95,13	98	91,0	98
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées (<2h)	%	96,90	98,0	97	96,0	97

Commentaires techniques

Source des données : les données sont récupérées au travers d'un compte rendu mensuel des activités sur objets suspects des centres et antennes de déminage. :

Pour les équipes non prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixé à 120 minutes. »

Pour les équipes prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixé à 15 minutes. »

Le nombre total d'interventions est le nombre des départs pour interventions IEDD quelle que soit la suite donnée.

Le calcul du délai d'intervention est la différence entre l'heure de réception de la demande et l'heure d'arrivée sur les lieux.

Premier sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées. :

Nombre d'interventions des équipes prépositionnées dans les délais / Nombre total d'interventions des équipes prépositionnées

Second sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes

La destruction effective des munitions ancienne est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

À défaut de disposer d'un terrain national de destruction appartenant à la sécurité civile, capable de supporter la destruction de munitions dont la charge explosive est importante et étant donné les difficultés rencontrées pour la neutralisation des munitions chimiques, il s'avère actuellement très difficile de réduire significativement les quantités stockées.

INDICATEUR 3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais

L'objectif fixé est stable dans le temps. Il représente un haut niveau d'implication des équipes et un niveau de réactivité proche du maximum réaliste, au bénéfice des citoyens.

La dégradation du délai de réponse dans les aéroports parisiens s'explique principalement par de nouvelles restrictions d'accès imposées aux équipes prépositionnées à Orly. Elles ont pour effet d'allonger le temps d'intervention dans certaines parties du site jusqu'à 25 minutes, rendant ainsi impossible le respect de l'objectif.

OBJECTIF

4 – Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

INDICATEUR

4.1 – Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS	%	Sans objet	Sans objet	6,06	0	9

Commentaires techniques

Source des données : Transmission des données par l'agence du numérique de la sécurité civile auprès de la direction des sapeurs-pompiers.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de SIS ayant déployé NexSIS 18-112

Dénominateur : nombre total de SIS (pour information, 99)

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 4.1 - Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS

Présentation du contexte

NexSIS 18-112 est un système d'information unique et interopérable de traitement des appels du 18 et du 112 et de gestion des opérations de secours. Sa conception, son déploiement et sa maintenance sont assurés par l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC), établissement public créé en 2018, placé sous la tutelle administrative et financière de la direction du numérique du ministère de l'Intérieur et celle fonctionnelle de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Ce système d'information met en œuvre les outils et les applications numériques nécessaires au traitement des demandes de secours reçues sur les numéros d'appel d'urgence 18 et 112. Il permet également la gestion opérationnelle des opérations de secours et des interventions assurées par les services d'incendie et de secours et, à terme, par les moyens nationaux de la sécurité civile. Il a également pour vocation de faciliter le suivi des opérations de secours d'envergure et les remontées d'information aux autorités. Par ailleurs, la solution mise en œuvre par l'ANSC permet l'interopérabilité du système d'information des SIS avec ceux des organismes publics et privés concourant aux missions de la sécurité civile, notamment ceux des services de sécurité publique et de santé.

L'agence bénéficie avec le décret n° 2021-970 du 21 juillet 2021 relatif au système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile « NexSIS 18-112 » d'un droit exclusif pour ce système.

Ce droit exclusif est prévu pour assurer la gestion du service d'intérêt économique général consistant à apporter aux services d'incendie et de secours et de sécurité civile un appui dans la gestion de leur système d'information, aux fins d'en améliorer l'efficacité et l'interopérabilité et d'en diminuer le coût.

État des développements

En 2022, l'ANSC a poursuivi ses travaux de développement de la solution NexSIS18-112 en vue de son déploiement dans les premiers SIS au premier semestre 2023.

Des processus de préparation de mise en service ont été conçus et réalisés, permettant à l'ANSC de débiter la prise en main du produit par les formateurs des SIS qui auront la charge de préparer les opérateurs de salle opérationnelle de SIS.

Au-delà des premiers SIS candidats au déploiement (SIS 77 préfigurateur et 6 SIS pilotes), et pour renforcer l'acculturation des personnels des salles opérationnelles sur l'emploi de la solution NexSIS, l'ANSC a élargi à une dizaine de SIS supplémentaires l'accès à une version de « en l'état » des développements réalisés, via un accès sécurisé. Ainsi, les chefs de projets des SIS, les futurs formateurs et paramétreurs, les personnels des salles opérationnelles ainsi que les cadres des services opérationnels ont la possibilité de s'approprier le système sur un environnement spécifique qui évolue à chaque étape de son développement.

Par ailleurs, les travaux techniques (infrastructures locales et réseaux) préalables nécessaires au déploiement de la solution NexSIS se poursuivent au sein des SIS programmés pour recevoir l'outil en 2023.

L'ANSC a également poursuivi le déploiement du service AML de géolocalisation des communications d'urgence depuis les smartphones auprès de nouveaux SAMU, du service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger réceptionnant le 119 et la Direction générale de l'aviation civile réceptionnant le 191.

D'un point de vue budgétaire et financier, l'ANSC a poursuivi ses actions pour mobiliser les services d'incendie et de secours : présentation du fonctionnement de NexSIS 18-112 à la communauté de la sécurité civile à l'occasion de réunions avec des Présidents de conseil d'administration des SIS (CASDIS) et des directeurs des SIS, lors du congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France en septembre, ainsi qu'à l'occasion de webinaires à destination des techniciens et des responsables opérationnels.

Enfin, dans la continuité de la notification du marché SECOURIR relatif à la construction d'un réseau de collecte et d'acheminement intelligent des communications d'urgence de la sécurité civile (réseau indispensable à la connexion de NexSIS 18-112 avec les appels d'urgence), l'ANSC a entrepris la réalisation de la plateforme de ce réseau pour une livraison en début d'exercice 2023. Le raccordement des SIS à ce réseau leur permettra d'améliorer et de sécuriser le dispositif de collecte des communications d'urgence téléphoniques et multimédia, supervisées, résilientes et dynamiques.

Faits marquants de 2022

Le début de l'année 2022 a été marqué par une mission d'appui et de sécurisation de la DINUM (dite « mission article 4 »), au bénéfice de l'ANSC, à la demande du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer.

Les conclusions de la mission DINUM rendues en juin 2022 ont confirmé la pertinence technologique du projet NexSIS 18-112 ainsi que l'adhésion des SIS au projet, qui constitue un outil de mutualisation pour les SIS et de pilotage pour l'État, au bénéfice des citoyens. Elles ont également établi qu'une solution de réseau d'acheminement et de collecte des communications d'urgence, supervisé, sécurisé, avec une capacité d'entraide, de type ESINET (Emergency Services IP Network / Réseau sous Protocole Internet des services d'urgence) était nécessaire dans NexSIS.

Le conseil d'administration du 5 juillet 2022 a ainsi adapté le calendrier de déploiement des Services d'incendie et de Secours afin de tenir compte des recommandations de l'audit de la DINUM, tout en conservant une trajectoire volontariste et sécurisée pour être en mesure d'amener progressivement les 9 premiers SIS vers une utilisation totale de NexSIS 18-112 en 2023 (SIS préfigurateur 77 et les SIS des départements suivants : 2A, 37, 44, BSPP, 78, 83, 91 et 95). Cela s'est traduit par une absence de nouveau déploiement en 2022. L'année 2022 a aussi été marquée par la construction du réseau d'acheminement et de collecte des communications d'urgence SECOURIR (Service des Communications d'Urgence Intelligent et Résilient), dont la plate-forme socle a été finalisée fin 2022 et permet à l'ANSC d'engager les connexions nécessaires des services d'incendie et de secours migrant en 2023 sur NexSIS 18-112.

Enfin, l'année 2022 a conduit à la mise en place d'une nouvelle stratégie de déploiement, renforçant notamment l'esprit de co-construction de la solution avec les SIS, permettant d'identifier les équipes pluridisciplinaires en charge de la mise en service progressive d'un service opérationnel. Cette approche s'appuie notamment sur des « mises à l'épreuve du réel » permettant de confronter le produit aux attentes des utilisateurs finaux dans les conditions de leur activité opérationnelle quotidienne.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 602 298 10 893 779	17 741 756 30 436 914	1 374 728	6 140 000 14 329 085		35 484 054 57 034 506	35 484 054
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	171 276 829 171 304 543	281 249 060 284 676 002	37 908 525 33 539 919			490 434 414 489 520 465	491 429 952
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 738 541 2 444 486	16 545 060 19 349 129		117 221 548 116 275 842	4 346 176 5 766 176	140 851 325 143 835 633	140 851 325
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 775 238 5 663 166	6 397 415 6 565 811	32 256 89 481	18 000 1 244 155		11 222 909 13 562 614	11 222 909
Total des AE prévues en LFI	190 392 906	321 933 291	37 940 781	123 379 548	4 346 176	677 992 702	678 988 240
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+30 211		+2 162 712 (hors titre 2)			+2 192 924	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 167 674		+118 319 899 (hors titre 2)			+119 487 573	
Total des AE ouvertes	191 590 791		608 082 408 (hors titre 2)			799 673 199	
Total des AE consommées	190 305 975	341 027 856	35 004 128	131 849 082	5 766 176	703 953 218	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 602 298 10 893 779	17 741 756 29 535 962	2 243 352 1 830 126	6 140 000 49 514 838		37 727 406 91 774 704	37 727 406
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	171 276 829 171 304 543	113 764 700 139 380 736	92 883 511 92 845 261			377 925 040 403 530 541	378 920 578
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 738 541 2 444 486	16 545 060 19 644 494		117 624 822 116 761 483	4 346 176 5 766 176	141 254 599 144 616 638	141 254 599
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 775 238 5 663 166	6 397 415 6 084 287	32 256 10 309	18 000 990 855		11 222 909 12 748 617	11 222 909
Total des CP prévus en LFI	190 392 906	154 448 931	95 159 119	123 782 822	4 346 176	568 129 954	569 125 492
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+30 211		+2 162 712 (hors titre 2)			+2 192 924	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 167 674		+104 097 498 (hors titre 2)			+105 265 172	
Total des CP ouverts	191 590 791		483 997 258 (hors titre 2)			675 588 050	
Total des CP consommés	190 305 975	194 645 479	94 685 696	167 267 175	5 766 176	652 670 502	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 497 888 10 892 423	16 901 698 16 510 617	60 000 1 759 522	6 140 000 149 619 891		34 599 586	34 639 586 178 782 453
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	170 538 161 166 185 061	42 584 140 137 091 868	24 345 698 36 458 461			237 467 999	239 490 326 339 735 390
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 667 641 2 664 674	15 407 570 18 438 274		107 702 821 114 645 033	4 773 520 4 673 520	130 551 552	130 551 552 140 421 502
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 703 483 4 618 574	6 067 801 5 824 427	32 000 97 170	18 000 10 000		10 821 284	10 821 284 10 550 171
Total des AE prévues en LFI	189 407 173	80 961 209	24 437 698	113 860 821	4 773 520	413 440 421	415 502 748
Total des AE consommées	184 360 732	177 865 186	38 315 154	264 274 925	4 673 520		669 489 516

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 497 888 10 892 423	16 901 698 16 051 370	1 085 548 2 522 236	6 140 000 114 496 343		35 625 134	35 665 134 143 962 371
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	170 538 161 166 185 061	66 872 814 122 402 415	103 954 951 92 038 173			341 365 926	343 388 253 380 625 649
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 667 641 2 664 674	15 407 570 18 844 956		108 109 801 116 285 545	4 773 520 4 673 520	130 958 532	130 958 532 142 468 694
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 703 483 4 618 574	6 067 801 6 223 736	32 000 52 698	18 000 10 000		10 821 284	10 821 284 10 905 008
Total des CP prévus en LFI	189 407 173	105 249 883	105 072 499	114 267 801	4 773 520	518 770 876	520 833 203
Total des CP consommés	184 360 732	163 522 477	94 613 106	230 791 888	4 673 520		677 961 723

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	184 360 732	190 392 906	190 305 975	184 360 732	190 392 906	190 305 975
Rémunérations d'activité	110 341 511	113 102 549	113 901 718	110 341 511	113 102 549	113 901 718
Cotisations et contributions sociales	73 839 322	77 124 142	75 667 663	73 839 322	77 124 142	75 667 663
Prestations sociales et allocations diverses	179 899	166 215	736 594	179 899	166 215	736 594

Sécurité civile

Programme n° 161 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	177 865 186	321 933 291	341 027 856	163 522 477	154 448 931	194 645 479
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	173 500 674	316 933 291	335 526 061	159 157 965	149 448 931	189 243 684
Subventions pour charges de service public	4 364 512	5 000 000	5 501 795	4 364 512	5 000 000	5 401 795
Titre 5 – Dépenses d'investissement	38 315 154	37 940 781	35 004 128	94 613 106	95 159 119	94 685 696
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	38 223 852	37 940 781	32 712 488	94 491 049	95 159 119	94 670 696
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	91 301	0	2 291 640	122 057	0	15 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	264 274 925	123 379 548	131 849 082	230 791 888	123 782 822	167 267 175
Transferts aux ménages	15 919 160	16 780 000	15 372 203	15 919 160	16 780 000	15 372 203
Transferts aux entreprises	197 390	0	22 959	197 390	0	22 959
Transferts aux collectivités territoriales	100 786 136	96 643 548	102 436 683	102 750 399	96 643 548	102 608 716
Transferts aux autres collectivités	147 372 239	9 956 000	14 017 237	111 924 939	10 359 274	49 263 297
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	4 673 520	4 346 176	5 766 176	4 673 520	4 346 176	5 766 176
Dotations en fonds propres	4 673 520	4 346 176	5 766 176	4 673 520	4 346 176	5 766 176
Total hors FdC et AdP		677 992 702			568 129 954	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+1 197 885			+1 197 885	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+120 482 612			+106 260 210	
Total*	669 489 516	799 673 199	703 953 218	677 961 723	675 588 050	652 670 502

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel	101 352		30 211	101 352		30 211
Autres natures de dépenses	165 374 156	995 538	2 162 712	165 374 156	995 538	2 162 712
Total	165 475 507	995 538	2 192 924	165 475 507	995 538	2 192 924

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		2 520		2 520				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2022		66 292		66 292				
04/2022		50 086		50 086				
05/2022		110		110				
06/2022		5 799		5 799				
07/2022		11 055		11 055				
08/2022		61 685		61 685				
09/2022		29 391		29 391				
10/2022		4 220		4 220				
11/2022		1 320		1 320				
12/2022		7 400		7 400				
Total		239 879		239 879				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		94 095		94 095				
03/2022	6 394	204 920	6 394	204 920				
04/2022		93 353		93 353				
05/2022	1 177	44 793	1 177	44 793				
06/2022		635 847		635 847				
07/2022	252	2 214	252	2 214				
08/2022		28 329		28 329				
10/2022	22 388	816 720	22 388	816 720				
12/2022		2 562		2 562				
Total	30 211	1 922 833	30 211	1 922 833				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	171 613		171 613					
06/12/2022	604 438		604 438					
Total	776 051		776 051					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2022		71 941 778						

Sécurité civile

Programme n° 161 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		71 941 778						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022	434 048	18 060 005	434 048	54 716 774				
Total	434 048	18 060 005	434 048	54 716 774				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		2 575 600		15 500 833				
Total		2 575 600		15 500 833				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						7 332 344		7 332 344
Total						7 332 344		7 332 344

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2022		4 300 000		4 300 000				
27/06/2022					129 525	528 350	129 525	528 350
24/11/2022		353 906		353 906				
Total		4 653 906		4 653 906	129 525	528 350	129 525	528 350

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022	87 100		87 100					
05/12/2022						1 500 000		1 500 000
Total	87 100		87 100			1 500 000		1 500 000

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		12 332 344		12 332 344				
01/12/2022		18 116 960		26 254 335				
Total		30 449 304		38 586 679				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	1 327 410	129 843 306	1 327 410	115 620 904	129 525	9 360 694	129 525	9 360 694

Sécurité civile

Programme n° 161 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
120123	Exonération des vacances horaires et des avantages retraite servis aux sapeurs-pompiers volontaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2020 : 340000 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1996 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-29°</i>	66	67	66
520116	Exonération de droits de mutation des successions des sapeurs-pompiers décédés en opération de secours Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : 11 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-8° et 11°</i>	ε	ε	ε
Total		66	67	66

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
Total				

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 602 298 10 893 779	23 881 756 46 140 727	35 484 054 57 034 506	11 602 298 10 893 779	26 125 108 80 880 925	37 727 406 91 774 704
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	171 276 829 171 304 543	319 157 585 318 215 922	491 429 952 489 520 465	171 276 829 171 304 543	206 648 211 232 225 998	378 920 578 403 530 541
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 738 541 2 444 486	138 112 784 141 391 146	140 851 325 143 835 633	2 738 541 2 444 486	138 516 058 142 172 152	141 254 599 144 616 638
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 775 238 5 663 166	6 447 671 7 899 447	11 222 909 13 562 614	4 775 238 5 663 166	6 447 671 7 085 451	11 222 909 12 748 617
Total des crédits prévus en LFI *	190 392 906	487 599 796	677 992 702	190 392 906	377 737 048	568 129 954
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+1 197 885	+120 482 612	+121 680 497	+1 197 885	+106 260 210	+107 458 096
Total des crédits ouverts	191 590 791	608 082 408	799 673 199	191 590 791	483 997 258	675 588 050
Total des crédits consommés	190 305 975	513 647 242	703 953 218	190 305 975	462 364 526	652 670 502
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 284 816	+94 435 166	+95 719 982	+1 284 816	+21 632 732	+22 917 548

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 322 393 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	190 392 906	488 099 796	678 492 702	190 392 906	378 237 048	568 629 954
Amendements	0	-500 000	-500 000	0	-500 000	-500 000
LFI	190 392 906	487 599 796	677 992 702	190 392 906	377 737 048	568 129 954

Aucun amendement ou transfert n'est venu impacter les crédits de Titre 2.

Trois transferts ont impacté les crédits Hors-titre 2 :

- 450 000 € entrant en provenance du programme 216, pour le rétro-transfert des crédits dédiés à l'acquisition des équipements radio-numérique des moyens nationaux ;
- 5 066 € sortant à destination du programme 216 pour la contribution du programme 161 à la fondation pour la mémoire de l'esclavage (toutes les contributions du ministère de l'Intérieur sont rassemblées sur le programme 216) ;
- 21 664 € sortant à destination du programme 216 au titre de la contribution au centre national ressources et résilience (toutes les contributions du ministère de l'Intérieur sont rassemblées sur le programme 216).

■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Deux activités ont été créées :

- *016120101139 Matériel radio des moyens nationaux* : le rapatriement des dépenses radio des moyens nationaux (transfert entrant) a nécessité la création d'une activité dédiée ;
- *016110303028 Frais de gestion RISP* : le passage au mandat de gestion des dépenses relatives au RISP a conduit à isoler sur une activité dédiée les frais de gestion car ces derniers sont désormais imputés sur le titre 3 alors que le principal de la dépense continue de s'imputer sur le titre 6.

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

TITRE 2

Concernant les crédits de titre 2 la réalisation d'une fongibilité asymétrique de 322 393 € a été réalisée au sein du programme.

Les crédits de titre 2, hors CAS pensions, ont également été impactés par les mouvements suivants :

- -129 525 € par décret de transfert n° 2021-831 du 28 juin 2021 à destination du programme 178 « Préparation et emplois des forces », en application du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) en 2022 ;
- +75 600 € par décret de virement n° 2022-935 du 27 juin 2022 en provenance du programme 216, destiné au financement de 2 ETP pendant 8 mois au profit de la direction du numérique

Il convient de noter également que 434 048 € de fonds de concours ouverts sur l'exercice 2021 ont été reportés sur l'année 2022.

Par ailleurs, les mesures interministérielles ont été partiellement financées par :

- un arrêté du 25 octobre portant répartition de crédits pour un montant de 171 613 €
 - un arrêté du 6 décembre 2022 portant répartition de crédits pour un montant de 604 438 €
- soit un montant total de 776 051 €.

HORS TITRE 2

Les crédits hors-titre 2 ont été modifiés par des arrêtés de report de crédits, des décrets de transfert et de virement, ainsi que par deux lois de finances rectificatives.

Les crédits disponibles ont été réduits de :

- 7 332 344 € en AE et en CP par décret d'avance du 7 avril 2022 destiné à financer les dépenses urgentes liées à la guerre en Ukraine ;
- 281 859 € en AE et en CP par décret de transfert au P178 pour le remboursement des frais induits par le déploiement en 2021 d'unités du ministère des Armées pour la lutte contre les feux de forêts dans le cadre du protocole HEPHAÏSTOS ;

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

- 220 000 € en AE et en CP par décret de transfert au P162 pour la prise en charge des sapeurs-pompiers de Wallis et Futuna ;
- 26 491 € en AE et en CP en décret de transfert au P185 pour contribution à l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) ;
- 1 500 000 € en AE et en CP par décret de virement au P152 relatif à la base hélicoptère de la Guadeloupe.

D'autres mouvements de crédits sont venus abonder les crédits disponibles :

- 92 577 383 € en AE et 70 217 607 € en CP de reports de l'exercice 2021 vers 2022 :
 - 71 941 778 € au titre des autorisations d'engagements affectées non engagées (AENE) ;
 - 3 328 217 € en AE et 3 116 024 € en CP pour des projets européens financés par fonds de concours et non achevés ;
 - 14 731 788 € en AE et 51 600 750 € en CP du fonds de concours Santé publique France ;
 - 2 575 600 € en AE et 15 500 833 € en CP de reports généraux ;
- 4 300 000 € en AE et CP transférés du plan de relance ;
- 12 332 344 € en AE et en CP au titre de la loi de finance rectificative du 16 août 2022, pour compenser le décret d'avance du 7 avril 2022 (7 332 344 € en AE et en CP) et renforcer les moyens dédiés aux colonnes de renfort (5 000 000 €) ;
- 353 906 € en AE et en CP par décret de transfert du P161 fléché NRBC-E ;
- 18 116 960 € en AE et 26 254 335 € en CP par loi de finance rectificative du 1^{er} décembre 2022.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

S'agissant du titre 2, 332 698 € de reports de fonds de concours ont été consommés en 2022, La part des fonds de concours reçus en 2022 s'élève à 30 211 €, au titre de la participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile et du remboursement des frais engagés dans le cadre du mécanisme d'entraide. Ces crédits n'ont pas été consommés et ont été demandés au report. Par ailleurs, 101 352 € de report de fonds de concours 2021 ont été reportés et non consommés.

Concernant le hors titre 2,

Les fonds de concours rattachés au P161 et consommés ont atteint 1 922 833 € :

- 94 095 € au titre des participations diverses à l'acquisition de moyens et au fonctionnement des services opérationnels de la sécurité civile ;
- 872 847 € au titre des participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement ;
- 885 398 € au titre de la participation de l'UE aux missions de la DGSCGC en tant qu'agence spécialisée d'un État membre ;
- 70 493 € au titre de la participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile.

Les attributions de produits se sont élevées à 239 879 € :

- 186 841 € au titre de produit des cessions de biens mobiliers ;
- 53 038 € au titre de rémunération des prestations fournies par la DGSCGC.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	951 964	16 857 375	17 809 339	951 964	12 462 865	13 414 829

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Surgels	0	7 332 344	7 332 344	0	7 332 344	7 332 344
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-7 332 344	-7 332 344	0	-7 332 344	-7 332 344
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	951 964	16 857 375	17 809 339	951 964	12 462 865	13 414 829

RÉSERVE DE PRÉCAUTION

Concernant le titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait à 0,5 % des crédits alloués en LFI, soit 951 965 € dont 683 316 € de crédits hors CAS pensions et 268 648 € de crédits CAS pensions.

Les crédits de la réserve de précaution ont été dégelés en fin de gestion.

S'agissant du hors titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait à 16 857 375 € en AE et 12 462 865 € en CP, soit 4 % des crédits ouverts en LFI. Ces crédits ont été entièrement dégelés pour soutenir l'augmentation des dépenses opérationnelles liées à la saison feux d'une intensité exceptionnelle.

FONGIBILITÉ

Une fongibilité asymétrique de 322 393 € a été réalisée au profit des dépenses de fonctionnement impactées par la forte activité opérationnelle.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	53,08	51,50	0,00	47,58	-3,92
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	45,27	36,84	0,00	45,77	+8,93
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	46,63	43,99	0,00	43,22	-0,77
1162 – Personnels techniques	0,00	500,37	482,45	0,00	485,12	+2,67
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	1 401,00	1 412,18	0,00	1 402,00	-10,18
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	61,97	49,93	0,00	56,38	+6,45
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	66,08	81,00	0,00	62,17	-18,83

Sécurité civile

Programme n° 161 Justification au premier euro

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	296,00	304,67	0,00	296,08	-8,59
Total	0,00	2 470,40	2 462,56	0,00	2 438,32	-24,24

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	0,00	+0,05	-5,55	+1,70	-7,25
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	0,00	+0,17	+0,33	-0,26	+0,59
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	-0,58	-2,83	-0,86	-1,97
1162 – Personnels techniques	0,00	0,00	-33,38	+18,13	+15,22	+2,91
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	0,00	+0,50	+0,50	0,00	+0,50
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	-0,05	-5,54	-2,16	-3,38
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	0,00	+0,01	-3,92	-3,08	-0,84
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	0,00	+0,17	-0,09	+5,77	-5,86
Total	0,00	0,00	-33,11	+1,03	+16,33	-15,30

La consommation du PAE 2022 à partir de l'outil CHORUS s'élève à 2 435 ETPT. Cette consommation a été retraitée à hauteur de 3 ETPT en raison d'erreurs d'imputation.

L'ETPT annuel moyen est de 2 438,32 ETPT pour un plafond notifié de 2 462,56 ETPT soit une vacance sous plafond de 24,24 ETPT.

Des corrections techniques ont dû être apportées sur toutes les catégories d'emplois pour tenir compte des écarts dus à des arrondis issus des outils budgétaires pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois.

En 2022, les apprentis (39,92 ETPT) n'ont pas été comptabilisés. Une correction technique a également été apportée sur la catégorie des personnels techniques afin de tenir compte des nouvelles modalités de décompte des apprentis (comptabilisés dans l'exécution 2021 et non dans l'exécution 2022).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	43,00	2,00	35,00	22,00	7,50	-8,00
1175 – Personnels administratifs cat B	12,00	1,00	13,00	6,00	8,30	+1,00
1176 – Personnels administratifs cat C	21,00	1,00	23,00	11,00	9,10	+2,00
1162 – Personnels techniques	47,00	14,00	66,00	42,00	7,70	+19,00

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1164 – Militaires (hors gendarmes)	375,00	15,00	7,00	376,00	174,00	7,00	+1,00	0,00
1165 – Ouvriers d'Etat	6,00	4,00	3,60	2,00	0,00	5,10	-4,00	-8,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	7,00	5,00	6,70	5,00	0,00	6,20	-2,00	0,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	13,00	10,00	6,30	4,00	0,00	8,80	-9,00	0,00
Total	524,00	52,00		524,00	255,00		0,00	0,00

La LFI ne prévoyait aucune création d'emploi sur le programme. Ce schéma d'emplois a été respecté.

Sont intervenues en 2022 sur le programme 161, 524 sorties pour une prévision de 479 et 524 entrées pour une prévision de 479. L'écart entre la prévision et l'exécution des entrées s'explique par les difficultés de recrutement du programme 161 en 2022. L'écart entre le prévisionnel des sorties et l'exécution se justifie par des démissions ou des mobilités non anticipées de certains agents.

Le nombre de départs à la retraite sur l'ensemble du programme est égal à la prévision, soit 52 départs réalisés.

La répartition des départs à la retraite par rapport aux prévisions est la suivante :

- pour les personnels administratifs, catégorie A, 2 départs ont été réalisés pour 2 prévus ;
- pour les personnels administratifs, catégorie B, 1 départ a été réalisé pour 1 prévu ;
- pour les personnels administratifs, catégorie C, 1 départ a été réalisé pour 1 prévu ;
- pour les personnels techniques, 14 départs ont été réalisés pour 14 prévus ;
- pour les ouvriers d'État, 4 départs ont été réalisés pour 4 prévus ;
- pour les hauts fonctionnaires, personnels relevant du corps de conception et de direction et de commandement de la police nationale, 5 départs ont été réalisés pour 5 prévus ;
- pour les personnels relevant du corps d'encadrement et d'application de la police nationale 10 départs ont été réalisés pour 10 prévus ;
- pour les personnels militaires, 15 départs ont été réalisés pour 15 prévus.

S'agissant des primo recrutements, 255 personnels sont concernés, dont 174 personnels militaires, principalement au titre des recrutements des volontaires de l'armée de terre. Pour les personnels administratifs et techniques, ces recrutements correspondent aux entrées suite à la réussite d'un concours ou des recrutements de contractuels

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2022	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022</i>
Autres	2 238,88	2 220,40	0,00	0,00	-33,11	+1,03	+16,33	-15,30
Total	2 462,56	2 438,32	0,00	0,00	-33,11	+1,03	+16,33	-15,30

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	0,00	220,00
Autres	0,00	2 208,88
Total	0,00	2 428,88

L'effectif global du programme s'établit à 2428,88 ETP (hors apprentis) au 31 décembre 2022 contre 2455,40 au 31 décembre 2021, soit un écart de 26,52 ETP. Cet écart s'explique par les difficultés de recrutement du programme 161 en 2022. Le schéma d'emplois exécuté est de 0 ETP.

Sont comptabilisés dans la rubrique « Autres » les personnels des services délocalisés de la sécurité civile (unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, centres de déminage, base d'avions et bases hélicoptères, établissements de soutien opérationnel et logistique).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
11 – Prévention et gestion de crises	132,00	119,15
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	2 235,54	2 235,34
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	30,00	23,91
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	65,02	59,92
Total	2 462,56	2 438,32
Transferts en gestion		0,00

- l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » comprend 2 235 ETPT dont 12 personnels administratifs de catégorie A, 18 personnels administratifs de catégorie B, 24 personnels administratifs de catégorie C, 476 personnels techniques, 1 299 personnels militaires, 55 ouvriers d'État, 62 personnels de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale et 289 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- l'action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » comprend 24 ETPT dont 9 personnels administratifs de catégorie A, 8 personnels administratifs de catégorie B, 4 personnels administratifs de catégorie C, 1 personnel technique et 2 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- l'action 14 « Fonctionnement, soutien et logistique » comprend 60 ETPT dont 18 personnels administratifs de catégorie A, 16 personnels administratifs de catégorie B, 9 personnels administratifs de catégorie C, 3 personnels techniques, 10 personnels militaires, 2 ouvriers d'État et 2 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
39,92	0,42	0,41

Le montant du titre 2 correspond aux dépenses totales hors CAS pensions consommé en 2022. Il n'y a pas de cotisation au CAS pensions pour les apprentis.

La répartition des apprentis est de 50 % dans la filière administrative, 43 % dans la filière technique, et 7 % dans la filière des systèmes d'informations et de communication.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	110 341 511	113 102 549	113 901 718
Cotisations et contributions sociales	73 839 322	77 124 142	75 667 663
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	51 831 905	53 729 655	53 023 252
– Civils (y.c. ATI)	13 813 434	14 903 550	13 871 609
– Militaires	38 018 471	38 826 105	39 151 643
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	761 969		703 723
Autres cotisations	21 245 448	23 394 487	21 940 688
Prestations sociales et allocations diverses	179 899	166 215	736 594
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	184 360 732	190 392 906	190 305 975
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	132 528 827	136 663 251	137 282 723
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Pour mémoire, les taux de cotisations et de contributions sociales appliqués en 2022 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS pensions : 126,07 % ;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS pensions : 74,60 %.

Le montant de l'allocation pour le retour à l'emploi exécuté au titre de l'année 2022 est de 147 006 € pour 15 personnels bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	126,38
Exécution 2021 hors CAS Pensions	132,53
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-6,15
– GIPA	-0,11
– Indemnisation des jours de CET	-0,74
– Mesures de restructuration	-0,32
– Autres dépenses de masse salariale	-4,98
Impact du schéma d'emplois	-0,07
EAP schéma d'emplois 2021	0,69
Schéma d'emplois 2022	-0,76
Mesures catégorielles	2,35
Mesures générales	2,25
Rebasage de la GIPA	0,15

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Variation du point de la fonction publique	1,63
Mesures bas salaires	0,46
GVT solde	0,63
GVT positif	1,19
GVT négatif	-0,56
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,29
Indemnisation des jours de CET	0,92
Mesures de restructurations	0,34
Autres rebasages	4,02
Autres variations des dépenses de personnel	0,47
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,49
Autres variations	-0,02
Total	137,28

En 2022, les mesures générales ont été exécutées à hauteur de 2 246 681 € :

- la variation du point de la fonction publique (+3,5 % en juillet 2022) exécutée à hauteur de 1 634 849 €;
- le relèvement de l'indice minimum de traitement (IMT 343 et IMT 352) exécuté à hauteur de 464 255,72 €;
- l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 166 agents pour un coût de 147 577 €.

Le GVT positif indiciaire est estimé à 1,75 % en 2022, ce qui représente une progression de la masse salariale, hors CAS pensions, de 1,2 M€, soit 0,87 % de la masse salariale hors CAS pensions exécutée en 2022. Le GVT positif indiciaire correspond au différentiel de la masse indiciaire des effectifs présents sur deux années consécutives (2021 et 2022).

Le GVT négatif (ou effet de noria) est estimé à -0,56 M€, soit 0,41 % de la masse salariale hors CAS pensions.

Le GVT solde est donc de 0,63 M€, soit 0,45 % de la masse salariale hors CAS pensions exécutée en 2022.

La ligne « Autres » de la rubrique « débasage de dépenses au profil atypique » du socle d'exécution 2022 (-4,98 M€) comprend :

- le versement des indemnités pour service en campagne (ISC) exécutées en 2021 à hauteur de -2,55 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes exécutées en 2021 à hauteur de -2,21 M€ ;
- de rétablissements de crédits à hauteur de 0,20 M€ ;
- le remboursement au ministère des armées de -0,16 M€ au titre du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) ;
- l'indemnisation des heures supplémentaires des pilotes du groupement des moyens aériens et des corps d'encadrement et d'application de la police nationale à hauteur de -0,27 M€.

La ligne « autres » de la rubrique « Rebasage des dépenses au profil atypique » de l'exécution 2022 (+4,02 M€) comprend :

- le versement des indemnités de sujétions d'absence opérationnelle (ISAO ex ISC) exécutées en 2022 à hauteur de 3,68 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes pour un montant de 1,55 M€ ;
- le fond de concours -0,33 M€;
- les rétablissements de crédits -0,89 M€;
- l'indemnité inflation 0,01 M€.

La ligne « dont autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » (-0,02 M€) comprend :

- la différence entre le remboursement des personnels mis à disposition au titre de 2022 et l'exécution 2021 pour -0,05 M€ ;
- la rémunération des apprentis pour 0,12 M€ ;
- la différence entre le montant versé pour les indemnités de jury de secourisme et de concours en 2022 et l'exécution 2021 pour -0,02 M€ ;
- la variation du versement de l'indemnité spéciale de sujétion à l'étranger entre 2022 et 2021 pour 0,11 M€ ;
- la prime compensant la hausse de la contribution sociale généralisée pour un montant de -0,05 M€ ;
- la variation de la prime de lien au service des personnels militaires entre 2021 et 2022 pour -0,06 M€ ;
- la prime télétravail 0,02 M€ ;
- la rupture conventionnelle pour -0,03 M€.
- la prestation sociale complémentaire pour 0,14 M€;

En 2022, le programme 161 sécurité civile a consommé 2,2 M€ au titre de mesures interministérielles. Elles ont été partiellement financées par les arrêtés de répartition du 25 octobre et du 6 décembre 2022 et par le dégel de la réserve de précaution (0,68 M€). Au total le programme a absorbé 0,8 M€ sous plafond à ce titre.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	60 228	64 007	63 373	53 174	55 968	53 160
1175 – Personnels administratifs cat B	44 544	41 483	35 123	38 972	36 020	29 143
1176 – Personnels administratifs cat C	36 377	34 926	31 838	31 577	30 323	26 334
1162 – Personnels techniques	91 016	90 309	93 331	68 274	68 128	75 437
1164 – Militaires (hors gendarmes)	40 490	40 977	40 367	36 535	36 982	36 421
1165 – Ouvriers d'Etat	0	58 110	0	0	39 116	0
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	98 277	101 532	108 161	90 784	93 768	99 918
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	65 340	66 185	67 762	60 318	61 031	62 532

Le coût d'entrée des personnels administratifs de catégorie B et C sont supérieurs aux coûts de sortie parce que les personnels entrants sont plus expérimentés.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						461 347	461 347
Convergence ratio pro-pro catégories B et C	7	B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	7 963	7 963
Bonification d'ancienneté des agents de la catégorie C	61	C	Personnels administratifs et techniques et SIC	01-2022	12	34 794	34 794
Revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C	66	C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	78 886	78 886
Révision de la grille indiciaire GHSC	262	Contractuels	Personnels navigants GHSC	01-2022	12	200 000	200 000
Augmentation du minimum de l'indice de solde	427	Militaires	Militaires	01-2022	12	139 704	139 704
Mesures indemnitaires						1 885 147	4 208 153
Allocation forfaitaire "maîtres	7	A	Personnels administratifs et	01-2022	12	6 500	6 500

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
d'apprentissage"			techniques				
NPRM PERF	8	Militaires	Militaires	01-2022	12	10 863	10 863
Filière administrative : convergence indemnitaire	82	A, B	Personnels administratifs	01-2022	12	86 382	86 382
NPRM PRCM	116	Militaires	Militaires	01-2022	12	122 112	122 112
Rappel 2021 sur 2022 de la revalorisation SECCIV à 15%	1 401	Militaires	Militaires	08-2022	5	829 645	1 991 148
Revalorisation SECCIV à 15%	1 401	Militaires	Militaires	08-2022	5	829 645	1 991 148
Total						2 346 494	4 669 500

L'enveloppe catégorielle exécutée en 2022, représente pour les personnels affectés sur le programme au titre des mesures statutaires et indemnitaires, 2 346 494 € en hors CAS pensions. L'enveloppe en LFI était de 889 131 € soit une différence de +1 457 363 €.

Les mesures concernant les personnels administratifs et techniques et gérées par la direction des ressources humaines du ministère sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Pour 2022, ces mesures catégorielles exécutés s'élèvent à 208 025 € pour les personnels affectés sur le programme 161 « Sécurité civile ».

Pour ce qui concerne les civils, quatre mesures étaient prévues en PLF 2022 :

- Reclassement des techniciens aéronautiques des catégories A, B et C à hauteur de 2 770 € ;
- Indemnité temporaire de mobilité prévue en LFI à hauteur de 1 886 € n'a pas été exécutée. Aucun agent n'a finalement été concerné ;
- Mesure de relèvement des bas de grilles des corps de catégories C prévue en LFI à hauteur de 222 € n'a pas été exécutée. Aucun agent n'a finalement été concerné ;
- Revalorisation des primes des personnels navigants à hauteur de 200 000 €

Pour ce qui concerne les civils, cinq mesures non prévues en PLF 2022 ont été exécutées :

- Convergence ratio pro- pro catégories B et C a été exécutée à hauteur de 7 963 € ;
- Revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C a été exécutée à hauteur de 78 886 € ;
- Bonification d'ancienneté des agents de catégorie C a été exécutée à hauteur de 34 794 € ;
- Filière administrative : convergence administrative a été exécutée à hauteur de 86 382 € ;
- Allocation forfaitaire « maîtres d'apprentissages » exécutée à hauteur de 6500 €.

Concernant les personnels militaires deux mesures étaient prévues en PLF 2022 gérées par le ministère des armées :

- NPRM (PERF), exécuté pour un montant de 10 863 €
- NPRM (PRCM), exécuté pour un montant de 122 112 €.

Trois mesures non prévues en PLF 2022 ont été exécutées :

- Revalorisation de la SECCIV à 15 % 2022 à 829 645 € ;
- Rappel de la revalorisation de la SECCIV à 15 % 2021 sur 2022 exécuté à hauteur de 829 645 € ;
- Augmentation du minimum de l'indice solde, exécutée pour un montant de 139 704 € ;

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Aucune dépense sociale en hors titre 2 n'a été effectuée en 2022 sur le programme 161, les crédits étant supportés par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur ».

COÛTS SYNTHÉTIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

Les indicateurs immobiliers sont regroupés dans le RAP du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur ».

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Le ratio d'efficacité bureautique figure dans le RAP du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur ».

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 608 404 801	CP ouverts en 2022 * (P1) 484 319 651
AE engagées en 2022 (E2) 513 647 242	CP consommés en 2022 (P2) 462 364 526
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 67 855 068	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 158 215 952
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 26 902 490	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 304 148 574

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 299 544 655				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) -6 952				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 299 537 704	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 158 215 952	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 141 321 751
AE engagées en 2022 (E2) 513 647 242	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 304 148 574	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 209 498 668
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 350 820 420
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 157 953 624
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 192 866 796

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

La hausse des restes à payer estimés au 31 décembre 2022 par rapport à fin 2021 s'explique principalement par le renouvellement de deux marchés principaux de maintien en condition opérationnelle : pour les avions de la sécurité civile et pour les moteurs des hélicoptères.

Ces marchés ont été engagés courant 2022 pour une durée de 5 ans, ce qui sous-tend la hausse des engagements non couverts dont l'apurement s'étalera jusqu'en 2027.

Justification par action

ACTION

11 – Prévention et gestion de crises

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Prévention et gestion de crises	11 602 298	23 881 756	35 484 054	11 602 298	26 125 108	37 727 406
	10 893 779	46 140 727	57 034 506	10 893 779	80 880 925	91 774 704

L'action n° 11 « Prévention et gestion de crises » comprend :

- la veille, l'alerte et la gestion interministérielle des crises avec l'identification des risques potentiels, émergents ou avérés (dont événement nucléaire, radiologique, biologique ou chimique) ;
- l'anticipation des crises (préparation et diffusion des plans d'alerte et d'intervention, conception d'exercices) ;
- l'appui au fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement (CNCMFE), service central à compétence nationale ;
- le soutien aux organismes concourant à la gestion de crise au titre de leurs expertises techniques et scientifiques en matière de risques : Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), Météo France, le Cédre au titre des pollutions marines ou en post séismes à l'Association française de génie parasismique.
- la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise. Elle porte ainsi l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), du centre de crise Beauvau et de la cellule interministérielle de crise (CIC) lorsque celle-ci est activée mais également de la Cellule interministérielle d'information et d'aide aux victimes (C2IPAV) / Infopublic ;
- le développement et le fonctionnement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ;
- la solidarité nationale, qui comprend les colonnes de renfort et le fonds de secours d'extrême urgence. En cas de catastrophe majeure, les colonnes de renfort, composées de sapeurs-pompiers des SDIS, sont mises à disposition des préfets de zone de défense et de sécurité ou du COGIC, selon l'ampleur des sinistres : cette mobilisation est prise en charge financièrement par l'État. La DGSCGC en décide la constitution, le pré-positionnement ou l'envoi, selon le principe de solidarité nationale. La DGSCGC gère par ailleurs le fonds de secours d'extrême urgence, qui permet, dans les premières heures ou les premiers jours d'une catastrophe, d'apporter aux sinistrés une première réponse de l'État ;
- au titre de la prévention opérationnelle et la protection des populations, le développement d'une capacité nationale en matière de réponse à un événement nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (chaînes de décontamination, véhicules de détection, d'identification et de prélèvement) et de soutien aux acteurs de la prévention des feux de forêt ;
- l'activité opérationnelle (produits retardants, carburants des aéronefs et application du protocole Héphaïstos).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	979 608	0	622 000
Total	0	979 608	0	622 000

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

Le décret de transfert du 23 mars 2022 a abondé le programme 161 à hauteur de 4,3 M€ en AE/CP. Sur l'action 11 « Prévention et gestion des crises », 1 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ont permis de renforcer le plan d'acquisition de matériels NRBC.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 602 298	10 893 779	11 602 298	10 893 779
Rémunérations d'activité	6 567 412	6 182 921	6 567 412	6 182 921
Cotisations et contributions sociales	5 012 221	4 677 493	5 012 221	4 677 493
Prestations sociales et allocations diverses	22 665	33 365	22 665	33 365
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 741 756	30 436 914	17 741 756	29 535 962
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 741 756	30 436 914	17 741 756	29 535 962
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 374 728	2 243 352	1 830 126
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		1 374 728	2 243 352	1 830 126
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 140 000	14 329 085	6 140 000	49 514 838
Transferts aux ménages	50 000	153 930	50 000	153 930
Transferts aux entreprises		22 959		22 959
Transferts aux collectivités territoriales		4 974 611		5 146 645
Transferts aux autres collectivités	6 090 000	9 177 585	6 090 000	44 191 304
Total	35 484 054	57 034 506	37 727 406	91 774 704

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Activité des centres opérationnels de zone (COZ), des états-majors interministériels de zone (EMIZ) (129 505 € en AE et € 94 114 en CP) :**

Ce poste concerne les dépenses d'alimentation des organismes mentionnés ainsi que du personnel militaire de l'État major des FORMISC statutairement prise en charge par l'État.

Carburant des avions et des hélicoptères (16 942 264 € en AE et 16 961 520 € en CP) :

Ce poste de dépenses est supérieur de 48 % aux prévisions LFI (11,5 M€). Deux causes ont engendré ce niveau de dépenses : l'évolution des coûts sur les hydrocarbures (qui comprennent les frais d'approvisionnement), qui a atteint 70 % en 2022 par rapport à 2021, en lien notamment avec le conflit ukrainien, et une saison feux de forêt au dessus de la moyenne habituelle, avec, de novembre 2021 à novembre 2022 (période de facturation pour le SEO pour les 16,9 M€ en 2022), 7 776 heures de vol réalisées, à comparer avec les 6 000 heures de vol pour une saison moyenne.

Colonnes de renfort (917 785 € en AE et 1 021 932 € en CP) :

Les crédits exécutés au titre de cette activité sont présentés en dépenses d'intervention.

Dépenses de fonctionnement courant (7 447 € en AE et 7 562 € en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 14.

Entretien du réseau national d'alerte (3 827 € en AE et 59 524 € en CP) :

Les AE correspondent à des délégations aux préfetures pour le démontage de sirènes ex-RNA. S'agissant des CP, ils ont été versés à la préfeture des Bouches du Rhône dans le cadre d'un marché passé pour le démantèlement de toutes les sirènes ex-RNA non utilisées dans la ville de Marseille.

Exercice de gestion de crise (98 047 € en AE et 92 200 € en CP) :

Ces exercices s'intègrent dans le cadre des consignes données aux préfetures par l'instruction du ministre de l'intérieur.

En 2022, les préfetures de département ont organisé 703 exercices de gestion de crise, auxquels viennent s'ajouter 60 exercices organisés par les zones de défense et de sécurité. Sur ce total de 763 exercices, 136 ont fait l'objet d'un financement par la DGSCGC. L'enveloppe globale consommée par les préfetures pour les exercices s'élevait en 2022 à 81 185 €, soit un financement moyen à hauteur de 597 € par exercice.

De plus, conformément aux instructions annuelles des exercices d'urgence nucléaire et radiologique, des exercices de simulation de pression médiatique en situation de crise ont été mis en œuvre.

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (5 069 € en AE et 3 069 € en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 12.**Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux évènements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive - CNCMFE - NRBC-E (303 195 € en AE et 215 292 € en CP) :**

Créé par décret n° 2014-338 du 14 mars 2014, le CNCMFE est un service à compétence nationale. Son financement est assuré conjointement par trois ministères partenaires (intérieur, armées, santé) dans le cadre d'un protocole interministériel révisé le 23 août 2019 conformément aux dispositions de l'article 6 du décret précité. Ces crédits sont destinés au financement des dépenses de fonctionnement du CNCMFE et à l'ensemble des activités de formation qui permettent de répondre à la mission du centre. Ainsi, 26 sessions de formation ont été réalisées sur le site d'Aix-en-Provence, durant l'année 2022, en termes d'élaboration d'exercices zonaux interministériels, d'aide à la décision, de gestion de crise et d'expertise lors d'un évènement majeur NRBC-E. Par ailleurs, quatorze entraînements interministériels zonaux ont été organisés par les états-majors de zone de défense et de sécurité avec le soutien du CNCMFE rassemblant les primo intervenants, les unités spécialisées locales ou nationales, ainsi que le niveau de commandement des forces et services qui seraient impliqués dans la gestion d'un évènement NRBC.

Fonctionnement du SAIP (2 856 239 € en AE et 1 585 434 € en CP) :

Ces crédits correspondent aux actions de maintien en conditions opérationnelles gérées dans le cadre de l'ancien marché SAIP (bons de commandes) qui s'est achevé le 26 mars 2022, ainsi que celles prises en compte dans le nouveau marché (forfaitaire). Le changement de marché explique l'évolution forte de la dépense par rapport aux prévisions initiales (604 000 € programmés en LFI 2022).

Gestion de crise / grands rassemblements (31 000 € en AE et 31 000 € en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 12.**Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre la menace NRBC-E (590 777 € en AE et 904 116 € en CP) :**

La DGSCGC concourt, au dispositif national de réponse aux crises, notamment celles qui mettraient en œuvre des matières nucléaires, biologiques, radiologiques et chimiques (NRBC).

La doctrine interministérielle en la matière se base sur 6 situations-types du plan gouvernemental NRBC, prévoyant des crises de nature nucléaire, radiologique, biologique et chimique. Ces situations déterminent le dimensionnement des capacités de la DGSCGC au sein du contrat capacitaire interministériel NRBC (2021/2024) validé en juillet 2021 qui repose sur un objectif global de 26,77 M € de dépenses pluriannuelles (T3 et T5).

Produit retardant (8 551 759 € en AE et 8 560 197 € en CP) :

L'utilisation de produits retardants, terrestres ou aériens, constitue un des piliers de la politique nationale de lutte contre les feux de forêts et a un impact déterminant dans les bilans annuels, notamment en termes de surfaces brûlées. Ils sont utilisés sur les feux les plus dangereux afin d'assurer la protection des zones à fort enjeu, mais également dans le cadre du guet armé aérien afin de contenir les départs de feu naissants sur lesquels les moyens terrestres n'interviennent pas encore.

En 2022, les moyens nationaux déploient 4 détachements d'intervention retardant terrestre ainsi que 7 avions bombardiers d'eau de type DASH qui utilisent quasi exclusivement du retardant aérien.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

Ces moyens ont été particulièrement sollicités à l'occasion des incendies du Var (Bauduen 18 juin), de Gironde (Landiras, La Teste 12 juillet), des Bouches-du-Rhône (Tarascon 14 juillet), d'Ardèche (Lussas 27 juillet) et de Lozère (Saint-Rome 8 août).

Au cours de ces interventions, plusieurs dizaines de kilomètres de barrière de retardant ont été réalisées par les détachements terrestres tandis que les DASH comptabilisaient 1 210 largages de retardant aérien.

Ainsi, l'intensité de la saison feux et de la réponse opérationnelle apportée sous-tend le niveau de consommation qui représente le double de la programmation LFI.

En 2022, les engagements financiers liés à l'utilisation de produits retardants sont de 8,5 M€ et s'établissent comme suit :

- retardant terrestre : 1 130 tonnes (2,0 M€);
- retardant aérien : 4 300 tonnes (5,8 M€) ;
- maintenance et location de hélicoptères mobiles (0,7 M€).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux évènements de nature NRBC-E (14 408 en AE) :**

Cet engagement correspond à la commande d'un véhicule, comptabilisé en dépenses d'investissement, pour assurer les missions du CNCFME.

SAIP Investissement (777 383 € en AE et 1 514 902 € en CP) :

Le lancement des nouveaux marchés, avec d'une part le démarrage de la seconde phase de déploiement du SAIP (prenant en compte les délais d'instruction des demandes) et d'autre part la réalisation de nouveaux prototypes (soumis aux difficultés d'approvisionnement de certains composants) expliquent un taux de consommation inférieur aux prévisions (-32 % par rapport à la LFI).

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces notamment NRBC-E (582 937 en AE et 315 224 € en CP) :

La DGSCGC concourt, au dispositif national de réponse aux crises, notamment celles qui mettraient en œuvre des matières nucléaires, biologiques, radiologiques et chimiques (NRBC). Certaines dépenses pluriannuelles prévues dans le cadre du contrat capacitaire interministériel NRBC (cf. supra) s'exécutent sur le titre 5.

DÉPENSES D'INTERVENTION**Action de prévention des feux de forêt (455 333 € en AE et en CP) :**

En complément de son action opérationnelle, l'État participe financièrement à diverses actions de prévention des feux de forêt :

- par des subventions à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne-Entente VALABRE. Ces subventions permettent d'indemniser les mises à disposition de personnels assurant des permanences opérationnelles, de soutenir les actions de formation des responsables d'intervention « feux de forêt » et d'appuyer les actions de prévention, d'information et de recherche réalisées par l'Entente ;
- par une subvention pour le développement des systèmes d'information géographique (SIG) « défense de la forêt contre l'incendie » réalisés en zones sud et sud-ouest, qui apportent une plus-value déterminante à l'appréciation des risques et à la capitalisation des données sur le risque « feu de forêt ».

L'exécution 2022 demeure proche de la programmation LFI.

Subvention aux organismes de recherche et acteurs de la gestion de crise (258 190 € en AE et 278 190 € en CP) :

La sous-direction de la préparation, de l'anticipation et de la gestion des crises (SDPAGC) assure le suivi de conventions avec des partenaires extérieurs (établissements publics, associations) :

- pour la mise à disposition des expertises métiers en matière de gestion de crise et de prévention des risques (veille et information de la population et des autorités, formation, participation et accompagnement des acteurs nationaux ou locaux lors de RETEX, sensibilisation, planification) en ce qui concerne les risques littoraux et portuaires, climatiques, sismiques et industriels ;
- dans le cadre du déploiement des systèmes mis en œuvre pour les dispositifs de vigilance et d'alerte climatique et tellurique (SHOM).

Colonnes de renfort (13 460 342 € en AE et 48 626 095 € en CP) :

Les « colonnes de renfort » supportent les coûts liés à la prise en charge par l'État de la mobilisation de ses propres moyens et l'engagement de moyens publics ou privés extérieurs aux départements faisant face à un événement particulier, dès lors qu'ils ont été mobilisés par le représentant de l'État.

Les dépenses supportées en 2022 se décomposent comme suit :

- mobilisation de colonnes de renfort « feux de forêt ». Ces dépenses ont été soumises au caractère exceptionnel des incendies qui ont concerné de nombreux départements à l'été 2022. Des départements traditionnellement moins exposés comme la Gironde ont subi également ces événements. Ainsi, le dispositif prévu par l'ordre national d'opérations a été considérablement revu à la hausse et a même doublé pour atteindre plus d'une quarantaine de colonnes et détachements ;
- mobilisation face aux crises nécessitant l'engagement de moyens, à l'instar des intempéries qui ont touché le département de l'Allier ainsi que celui de la Dordogne en juin 2022 ;
- prise en charge des dépenses liées à la crise sanitaire qui intègrent depuis 2020 la mise en œuvre de dispositifs de tests dans les ports et aéroports et, depuis avril 2021, le remboursement des SDIS dans le cadre des centres de vaccinations COVID placés sous l'autorité des services d'incendie et de secours.

L'écart important par rapport à la programmation LFI (4,8 M€ en AE et CP) s'explique alors par les dépenses COVID (2,7 M€ en AE et 38,3 M€ en CP) non prévues en LFI et financées par Santé publique France via fonds de concours, ainsi que le niveau de l'activité opérationnelle particulièrement élevé sur l'année 2022 (pour une dépense globale de 11,4 M€, soit +6,6 M€ par rapport aux crédits programmés).

L'écart entre AE et CP est principalement issu de l'engagement préalable sur 2021 des tests COVID réalisés dans les aéroports parisiens et des conventions liées à la vaccination.

Produits retardant (1 290 € en AE et en CP) : reliquat de titre 5 sur une dépense qui concerne majoritairement le titre 3 (ci-avant).

Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (153 930 € en AE et en CP) :

Immédiatement après une catastrophe d'une ampleur considérable, afin de répondre rapidement aux besoins des sinistrés, l'État dispose, au titre de la solidarité nationale, du fonds de secours d'extrême urgence pour aider financièrement les victimes d'un accident ou d'une catastrophe à faire face à leurs besoins immédiats. Il s'agit d'une aide forfaitaire dont l'attribution est arrêtée par le préfet de département en vue de permettre aux sinistrés de réaliser des dépenses de première nécessité (hôtel, nourriture, habillement...).

Ces crédits non pilotables du fait de leur objet, ont été mobilisés pour aider des sinistrés d'événements qui se sont déroulés au second semestre 2021 : inondations dans l'Oise, le Gard, Le Lot-et-Garonne et les feux de forêt dans le Var.

Sécurité civile

Programme n° 161 Justification au premier euro

ACTION

12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	171 276 829	320 153 123	491 429 952	171 276 829	207 643 749	378 920 578
	171 304 543	318 215 922	489 520 465	171 304 543	232 225 998	403 530 541

L'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » concerne les moyens nationaux que l'État entretient et mobilise sans délai en toutes circonstances, pour le secours aux personnes, la préservation des biens et de l'environnement, au quotidien, lors de catastrophes ou de crises de sécurité civile, en France ou à l'étranger.

Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi.

En 2022, les priorités s'inscrivent dans la continuité des années précédentes à savoir la mise en œuvre de trois leviers d'action : le développement des synergies entre moyens nationaux, l'adaptation de la carte et des doctrines d'emploi des moyens nationaux et le développement des partenariats. Le plan d'équipement et de renouvellement a été poursuivi avec notamment l'acquisition de véhicules majeurs pour les formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC). Les achats d'équipements de protection individuelle des agents des trois groupements (personnels navigants, ForMiSC et démineurs) sont réalisés dans le cadre de l'action 12.

L'action 12 est structurée en cinq sous-actions représentatives des différentes catégories d'interventions opérationnelles qui concourent à la politique interministérielle de sécurité civile :

- **La sous-action 1 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Avions »** recouvre le périmètre des avions de la base de la sécurité civile (BSC) : 12 bombardiers d'eau amphibies Canadair CL 415, 7 bombardiers d'eau ravitaillés au sol multi rôles DASH 8 Q400 et trois avions d'investigation, de coordination et de liaison Beechcraft King Air 200. L'État, à travers la DGSCGC, pourvoit au maintien en condition opérationnelle des équipages et des aéronefs ainsi que du moyen d'avitaillement « Pelicandrome » de la BSC. L'exécution du marché d'acquisition de six DASH 8, conclu en 2018, est assurée par délégation à la direction générale de l'armement (DGA) du ministère des armées. Le 5^e appareil a été livré en juillet 2022 et la livraison du 6^e appareil est prévue en mai 2023.
- **La sous-action 2 « Préparation et intervention des moyens nationaux terrestres »** correspond à l'ensemble du spectre des missions des formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC). Elle regroupe les crédits nécessaires au maintien en condition opérationnelle des trois unités (Nogent-le-Rotrou, Corté et Brignoles) et de leur état-major, à l'entretien et à l'acquisition des véhicules et matériels (renouvellement annuel du parc) et au maintien d'une capacité de projection de 262 militaires en trois heures et jusqu'à 600 militaires en 72 heures, pour intervenir en métropole, outre-mer et à l'international. Les missions confiées peuvent résulter de catastrophes naturelles, technologies, NRBC, de crises sanitaires, d'un besoin d'assistance aux populations et prendre diverses formes de participation à la gestion de crises, en France ou à l'étranger. Le groupement des moyens nationaux terrestres (GMNT) est confronté à un nombre important de missions dont la complexité et la diversité croissantes nécessitent une accélération du renouvellement et de l'adaptation de ses moyens matériels. En effet, le champ de première intervention des formations militaires de la sécurité civile (FORMISC) s'élargit en raison de l'évolution des crises de sécurité civile, de l'accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes et de la récurrence d'événements de grande ampleur tels que les inondations et les feux de végétation. L'année 2022 s'est caractérisée par un nombre élevé de demandes d'assistance par le biais du mécanisme de protection civile de l'Union ainsi que par un très fort engagement opérationnel sur le territoire national, en réponse à des crises de toutes natures : crises humanitaire et migratoire, inondations, tempêtes, feux de forêts, crise sanitaire. À titre d'illustration, les FORMISC ont effectué 194 missions opérationnelles, hors campagne feux de forêts, dont 13 à l'étranger (Madagascar traitement de l'eau potable ; Pologne, Moldavie, Roumanie escortes de convois au profit de l'Ukraine, Grèce, Tchad, Pakistan – 337 sapeurs sauveteurs projetés) et quatre sur le territoire national ultra-marin (La Réunion, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie – 99 sapeurs sauveteurs projetés). Afin de répondre aux sollicitations opérationnelles à l'étranger, le GMNT a renforcé l'intégration de ses moyens au sein du mécanisme de protection civile de l'Union avec la certification par l'OMS de l'hôpital de campagne ESCRIM. En 2022, les FORMISC ont également maintenu un haut niveau de préparation opérationnelle pour l'ensemble des modules

- d'intervention. A l'international, les trois unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) ont participé à 5 exercices internationaux et conduit 37 actions de formation à l'étranger.
- **La sous-action 3 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Hélicoptères »** regroupe les crédits nécessaires à l'activité de secours à la personne par hélicoptère en milieux difficiles (littoral, montagne...). Les dépenses réalisées permettent d'assurer le soutien, la préparation et la formation des équipages ainsi que la maintenance de premier et deuxième niveaux des appareils. En plus de la maintenance courante et périodique, toutes les 800 heures de vol, ces hélicoptères sont soumis à une visite technique lourde au centre de maintenance du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile (GHSC) situé à Nîmes. Avec 33 EC145 suite à la perte d'un hélicoptère par accident en septembre 2021, et des carences dans l'exécution du marché de soutien des EC145, la DGSCGC a été davantage en difficulté en 2022. Elle a alors bénéficié d'une mise à disposition de 2 EC145 par le prestataire logistique (de juillet 2021 à janvier 2022 pour le premier, et de septembre 2021 à mars 2022 pour le second), et a également loué un troisième EC145 d'avril à octobre 2022. En outre, le plan de relance a permis de programmer l'achat de quatre nouveaux hélicoptères H145 plus performants que l'actuel EC145-C2. Les deux premiers appareils ont été livrés en décembre 2021, pour une prise d'alerte opérationnelle en juillet 2022 (les dépenses sont imputées sur le programme 363 de la mission « Plan de relance »). Les 2 suivants ont été livrés en décembre 2022 avec une prise d'alerte opérationnelle fin décembre 2022 et début janvier 2023. La flotte hélicoptères est donc aujourd'hui composée de 37 hélicoptères. L'arrivée des H145 permet au GHSC d'affiner le cahier des charges du remplacement de la flotte hélicoptères. Parallèlement, la DGSCGC a procédé à la location d'hélicoptères lourds dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, appareils très complémentaires à la flotte avion.
 - **La sous-action n° 4 « Préparation et intervention des moyens nationaux du déminage »** englobe les missions de collecte, de neutralisation et de destruction des munitions de guerre, les interventions sur objets suspects, l'assistance aux services d'intervention spécialisés (RAID, BRI, DSGSI, DCPJ ...) sur le territoire national et à l'étranger. Ces actions sont opérées dans le cadre de la lutte antiterroriste, la sécurisation des voyages officiels et des grands événements, les missions d'expertise au bénéfice des autorités judiciaires et des institutions internationales ainsi que la formation de services spécialisés français ou étrangers. Ces missions, dont la finalité est la protection de la population et la lutte antiterroriste, sont déclinées en deux principaux objectifs : réduire les stocks de munitions d'une part et intervenir dans les meilleurs délais sur les objets suspects notamment dans le cadre de la lutte antiterroriste d'autre part. Pour assurer ses missions et remplir ses objectifs, le groupement d'intervention du déminage est organisé en 25 sites de déminage compétents sur l'ensemble du territoire (hors Paris et petite couronne). Il dispose également d'un centre de stockage de munitions chimiques, d'un centre de formation et de soutien du déminage et d'une direction pour garantir la coordination du groupement. En 2022, le niveau de l'action des démineurs a légèrement augmenté par rapport à 2021 au niveau de son volume (511 tonnes de munitions actives collectées en 2022, soit +14.5 % par rapport à 2021). Le nombre d'intervention de type levée de doute ou neutralisation des objets suspects et engins explosifs improvisés à quant à lui diminué par rapport à 2021 (2 593 interventions en 2022 par rapport à 2 684 interventions en 2021). Fin 2022, le stock reste encore élevé (516 tonnes au 31 décembre) même si des campagnes de destruction massives ont permis la destruction d'environ 433.1 tonnes (+13 % par rapport à 2021) tout au long de l'année.
 - **La sous-action 5 « Préparation et Intervention des moyens nationaux de soutien »** regroupe les crédits nécessaires à l'activité des établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL) de Méry-sur-Oise et de Marseille : mise en œuvre des flux logistiques de matériels commandés par la DGSCGC à destination des services opérationnels, maintien en condition opérationnelle des véhicules des moyens nationaux et des matériels de la réserve nationale (RN), mise en œuvre des matériels de la RN en intervention. Outil essentiel concourant à une capacité de soutien et d'intervention nationale, les ESOL permettent ainsi, en complément des autres moyens nationaux, d'apporter une réponse adaptée lors du déroulement de crises. Cette sous-action comprend également les dépenses relatives à l'immobilier des moyens nationaux ainsi que les dépenses d'équipement de la réserve nationale et de l'ESCRIM.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	1 820 392	0	2 178 001
Total	0	1 820 392	0	2 178 001

Le décret de transfert du 23 mars 2022 a abondé le programme 161 à hauteur de 4,3 M€ en AE/CP. Sur l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux », 1,8 M€ en AE et 2,2 M€ en CP ont été consacrés aux activités de déminage et de dépollution des sites. 1,5 M€ en AE/CP ont également fait l'objet d'un virement au bénéfice de la gendarmerie nationale pour la création d'une base d'hélicoptères en Guadeloupe.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	171 276 829	171 304 543	171 276 829	171 304 543
Rémunérations d'activité	101 710 257	102 511 285	101 710 257	102 511 285
Cotisations et contributions sociales	69 557 561	68 294 170	69 557 561	68 294 170
Prestations sociales et allocations diverses	9 011	499 088	9 011	499 088
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	282 094 598	284 676 002	114 610 238	139 380 736
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	282 094 598	284 676 002	114 610 238	139 380 736
Titre 5 : Dépenses d'investissement	38 058 525	33 539 919	93 033 511	92 845 261
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	38 058 525	31 248 279	93 033 511	92 830 261
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		2 291 640		15 000
Total	491 429 952	489 520 465	378 920 578	403 530 541

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Acquisition de véhicules des services centraux (134 € en AE et en CP) :**

Il s'agit d'un reliquat de dépense au titre d'une carte grise.

Activité des centres opérationnels de zone (COZ), des états-majors interministériels de zone (EMIZ) (5 437 en AE et en CP) :

Frais de déplacements des organismes mentionnés (le montant principal est imputé sur l'action 11).

Carburants des véhicules terrestres (1 107 837 € en AE et 1 110 947 € en CP) :

La majorité des dépenses de carburant est présentée à l'action 14.

Coopération au profit de tiers (549 428 € en AE et 542 959 € en CP) :

Il s'agit presque intégralement du remboursement de l'ensemble des sommes dues dans le cadre des « dauphins polynésiens ». Un accord sur le montant de la contribution du ministère de l'intérieur à l'entretien de ces hélicoptères positionnés en Polynésie par le ministère des armées est intervenu en 2021. 2 889 970 € en AE et en CP ont été consacrés pour rembourser les coûts de fonctionnement. Cette dépense couvre la période 2021.

Dépenses de fonctionnement courant (4 162 € en AE et en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 14.

Entretien courant des bâtiments (1 215 752 € en AE et 1 211 678 € en CP) :

Ces crédits sont utilisés pour les travaux préventifs et curatifs, les mises aux normes réglementaires, avec comme objectifs de fond, la sécurité des personnels et l'entretien du patrimoine.

Autres dépenses immobilières de l'occupant (6 057 172 € en AE et 5 493 962 € en CP) :

Ces crédits regroupent l'ensemble des obligations de l'occupant, hors entretien courant et loyers.

Pour le GMA, outre les dépenses de nettoyage, gardiennage et différents contrats de maintenance (portes de hangar, etc...), les crédits de cette rubrique permettent également d'assurer les visites réglementaires et l'entretien curatif des cuves d'avitaillement en carburant des bases hélicoptères (BH). Le marché a été renouvelé en 2022.

Pour le déminage, ces crédits couvrent les dépenses d'entretien liées à la sécurité des sites exploités par le groupement et notamment les alarmes, la vidéosurveillance... ainsi que les dépenses de maintenance des bâtiments (entretien des locaux, des espaces verts, menues réparations...). Ces dernières ont connu une augmentation d'AE du fait des nombreux contrats pluriannuels d'entretien des locaux conclus.

ESCRIM Fonctionnement (543 250 € en AE et 802 551 € en CP) :

Cette ligne budgétaire permet de faire face aux dépenses de fonctionnement propres à l'ESCRIM. Son montant a été majoré en 2022 dans le cadre du projet de modernisation et la certification OMS de l'ESCRIM en partie financé par un *Grant* de l'Union Européenne.

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (7 379 431 € en AE et 7 573 569 € en CP) :

Pour le déminage, ces crédits couvrent principalement les frais de déplacements des 340 démineurs en mission mais également les dépenses d'achat des fournitures courantes et le petit outillage pour les 27 implantations du déminage dont le centre de formation et de soutien et le centre de stockage de munitions chimiques.

Pour le GMNT, il s'agit de dépenses de fonctionnement des organismes des FORMISC dans les domaines de la maintenance des matériels d'usage courant, des dépenses diverses d'instruction, de l'entretien personnel et dépenses diverses, du fonctionnement des Services Médicaux d'Unité, ainsi que de quelques menues dépenses d'entretien de l'infrastructure ou SIC (informatique, numérique, communication).

Pour le GMA, le marché de restauration avec engagement pluri-annuel, prévu d'être renouvelé en 2022, a fait l'objet d'une prolongation jusqu'en mars 2023.

La hausse de l'exécution par rapport à la programmation initiale (6,7 M€) a été notamment sous-tendue par le fort dynamisme ressenti sur les frais de mission des moyens aériens, en raison d'une part d'une saison feux intense dans des zones où il n'y a pas de détachement programmé (Bordeaux, nord de la France...) et d'autre part, de l'inflation globale des tarifs des prestations de voyage.

Formation et sécurité du personnel des moyens nationaux (3 978 360 € en AE et 3 758 407 € en CP) :

Pour le GMA, les marchés initialement programmés avec engagement pluri-annuel, ont fait l'objet d'engagement par bons de commande annuels, ce qui sous-tend l'inflexion constatée en AE (-15 % par rapport aux prévisions LFI). Néanmoins, l'impact des frais de mission a généré des dépenses supérieures à la programmation compte tenu de la formation « qualification de type » des navigants « avion » à Toronto et de l'inflation des tarifs des prestations de voyage. Le niveau de dépense s'inscrit en effet à +17 % par rapport aux crédits programmés en LFI (3,2 M€).

Pour le déminage, ces crédits sont principalement employés pour les frais de déplacements liés à l'activité de formation tant pour les stagiaires que pour les formateurs. Ils permettent la réalisation de formations obligatoires pour les démineurs (formation au transport international de marchandises dangereuses par route, formations aux conduites d'engins spécialisés, formations pour les démineurs plongeurs...).

Pour le GMNT, ces montants concernent les frais de formations liées aux différents domaines d'intervention des FORMISC (feux de forêt, NRBC, secourisme...).

Gestion de crise / grands rassemblement (2 795 715 € en AE et 2 743 382 € en CP) :

L'exécution porte essentiellement sur des interventions à l'international (affrètement d'urgence vers le Pakistan par exemple). Ces crédits ne font pas l'objet de programmation en LFI dans la mesure où les dépenses sont remboursées à posteriori par ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

Habillement des moyens nationaux terrestres (2 246 329 € en AE et 1 874 914 € en CP) :

Pour le déminage, les crédits alloués ont permis de renouveler les équipements individuels notamment des tenues de protection thermique, de nouvelles combinaisons, des chemises de combat ainsi que des casques anti-bruit.

Le plan d'équipement en habillement du GMNT concerne tant les tenues de service courant que les EPI nécessaires aux interventions des FORMISC. Un rechargement partiel des stocks effectué en fin d'exercice, à l'issue d'une saison feux de forte intensité, explique la hausse de la dépense par rapport aux prévisions LFI (1,5 M€).

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (1 120 963 € en AE et 1 045 103 € en CP) :

Ces dépenses de titre 3 sont connexes aux investissements immobiliers pour les sites des moyens nationaux.

Interventions UIISC (205 859 € en AE et 181 244 € en CP) :

Il s'agit des dépenses d'alimentation des militaires des FORMISC prise statutairement en charge par l'État.

Location d'aéronefs (14 383 959 € en AE et 14 335 958 € en CP) :

En 2022, la saison feux de forêt particulièrement intense, notamment dans l'Ouest de la France, a nécessité le recours au prestataire au-delà de ce qui était initialement prévu, ainsi que la réquisition d'hélicoptères complémentaires pour faire face à la situation inédite rencontrée. La très forte mobilisation opérationnelle explique l'écart important à la programmation initiale (6 M€).

Location de bâtiments (1 108 916 € en AE et 568 318 € en CP) :

Pour le GMA, cette rubrique correspond à divers baux en cours pour les Bases Hélicoptères (BH) : Paris, Grenoble, Cannes et La Guyane. En 2022, les modulaires loués sur la BH973 ont faits l'objet d'une acquisition.

Pour le déminage, ces crédits sont dédiés aux loyers et baux des sites exploités par le groupement comme les locaux aéroportuaires ou encore les deux aéroports parisiens.

Le niveau de dépense est globalement proche de la prévision LFI (0,5 M€).

Maintenance des aéronefs (232 335 224 € en AE et 90 021 516 € en CP) :

Concernant le MCO des avions, la prise en compte par avenant en juillet 2022 des 2 MRBET (avion 7 et 8 de la flotte Dash) non inclus dans le cadre du marché MCO initial et le renouvellement de la 2^e tranche du marché en octobre 2022 pour 5 ans, ont occasionné un montant d'AE engagées très supérieur aux années précédentes. L'actualisation du calcul du montant minimum du marché aux tarifs de la 2^e tranche a permis néanmoins un engagement initial moindre que celui prévu dans la programmation.

Le marché MCO des hélicoptères a été engagé pour une prise d'effet au 01/02/2021 de la 1^{re} tranche. Le montant en AE engagées en 2022 concerne principalement le marché « moteur » SAFRAN notifié en mai 2022 pour 48 M€, conforme à la programmation.

En CP, pour les hélicoptères, les crédits restent conformes à la programmation, le décalage étant dû à un rétablissement de crédits de l'ordre d'1 M€ en fin d'année. S'agissant du MCO des avions, les dépenses sont supérieures à la programmation, notamment du fait d'une saison feux de forêt supérieure à la moyenne en 2022.

L'exécution du MCO des avions, en lien avec le renouvellement de marché et une saison feux de forte intensité, explique donc les écarts à la prévision LFI (-8 % en AE ; +6 % en CP).

Matériels radio des moyens nationaux (435 543 € en AE et 271 358 € en CP) :

Cette rubrique regroupe les crédits nécessaires au maintien en condition et à l'utilisation des équipements de transmission opérationnelle en service dans les trois unités (Nogent-le-Rotrou, Corte et Brignoles) et de l'état-major des formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC). L'exécution couvre les coûts de maintenance, les frais d'abonnement et d'exploitation pour des usages sur le territoire national et à l'étranger, y compris en zones blanches (moyens satellitaires).

MCO des véhicules et matériels majeurs (2 598 154 € en AE et 2 307 098 € en CP) :

Pour le déminage, ces crédits ont permis d'assurer le maintien en condition opérationnelle des véhicules dont celui dédié au transport des munitions du centre de coordination des chargements chimiques, des équipements majeurs du groupement comme les robots d'intervention et les équipements spécifiques tels que les bouteilles de plongée ou encore les appareils respiratoires isolants...).

Pour le GMNT, l'intensité de la campagne « feux de forêt » et donc la forte mobilisation des moyens, explique la hausse importante de la dépense par rapport aux crédits programmés en LFI (1,29 M€).

MCO des véhicules légers DGSCGC (-325 € en AE et -145 € en CP) : correction d'imputation.

Modernisation et équipements des aéronefs (1 254 803 € en AE et 239 241 € en CP) :

Certaines dépenses de modernisation sont exécutées en titre 3, à l'appui des crédits de titre 5 détaillés ci-après.

Modernisation et équipement terrestres des moyens nationaux (1 415 460 € en AE et 1 864 130 € en CP) :

Il s'agit de la maintenance et renouvellement de matériels, en complément des dépenses d'investissement présentées ci-après.

Neutralisation des engins explosifs (1 916 294 € en AE et 1 780 420 € en CP) :

Ces crédits ont largement contribué à la dépollution de sites et aux trois campagnes de destruction nationales par la location d'engins et l'achat de palettes de destruction. La destruction des munitions collectées est un enjeu majeur pour le déminage et la protection des populations. L'évolution par rapport aux crédits programmés en LFI a été soutenue par les crédits transférés du programme 363.

Réserve nationale de fonctionnement (343 983 € en AE et 375 490 € en CP) :

Ces dépenses sont relatives au MCO, fournitures et contrats divers propres à la réserve nationale. La dépense constatée à fin 2022 se rapproche de la prévision LFI (0,4 M€).

Taxes aéronautiques (1 263 333 € en AE et 1 252 846 € en CP) :

La médiation avec EDEIS a permis en 2021 de trouver un accord sur le taux d'abattement à 50 % des taxes aéroportuaires et les factures antérieures ont pu être réglées en 2021 pour un montant de l'ordre de 0,4 M€. Les dépenses courantes ont beaucoup augmenté en 2022 en lien d'une part avec la montée en puissance progressive de la flotte des Dash passée à 7 appareils en 2022 et d'autre part avec la multiplication des transports en lien avec le conflit en Ukraine. La facturation de ces missions spécifiques a engendré des recettes non programmées et permis d'obtenir un rétablissement de crédits de 0,73 M€ sur la gestion 2022, ce qui explique que le niveau de consommation demeure relativement proche des crédits programmés en LFI (1,15 M€).

Acquisition d'aéronefs (410 828 € en AE et 16 058 € en CP) : dépenses de titre 3 subséquentes au projet présenté infra.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'aéronefs titre 5 (8 652 170 € en AE et 77 479 051 € en CP) :

L'écart entre la dépense constatée et la programmation LFI (66 M€) porte principalement sur l'acquisition de deux hélicoptères H145, réceptionnés fin 2022. L'exécution (14 M€ en CP) a été soutenue via report de crédits ouverts en LFR 2022.

S'agissant de l'acquisition des avions multi-rôles MRBET (bombardier d'eau et transport), le retard de livraison du 4^e appareil en janvier 2022 (initialement prévu en novembre 2021) a décalé le paiement du solde de l'appareil sur la gestion 2022. Toutefois, le troisième acompte du 5^e avion avait été réalisé en novembre 2021 pour limiter le report de charges sur 2022 et ainsi stabiliser l'exécution à hauteur de 63,5 M€ en CP.

Autres dépenses immobilières de l'occupant (176 548 € en AE et 88 278 € en CP) : dépenses de titre 5 qui se rattachent aux marchés principalement exécutés sur le titre 3 (cf. supra)

Entretien courant des bâtiments (590 008 € en AE et 522 408 € en CP) :

Certains travaux de maintenance ou d'entretien immobilier s'imputent sur le titre 5, en complément du titre 3 ci-avant.

ESCRIM Investissement (446 992 € en CP et 593 650 € en CP) :

Les crédits correspondent à l'acquisition de matériels sur le titre 5 en vue du renouvellement et de la modernisation de l'ESCRIM. Son montant a été majoré en 2022 dans le cadre de la certification OMS de l'ESCRIM en partie financée par un Grant de l'Union Européenne.

Gestion de crise / grands rassemblements (-28 666 € en AE) : retrait d'engagement (correctif).**Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (9 631 862 € en AE et 4 297 014 € en CP) :**

Cette dotation vise à :

- assurer les capacités d'intervention des UIISC et améliorer leurs conditions de vie ;
- garantir le maintien en condition opérationnelle (entretien lourd) de tous les sites de la SDMN (isolation, remplacement de portes de hangar, de chaudières, toitures...) ;
- permettre la mise aux normes des sites de stockage, la création de sites de destruction et l'agrandissement de zones vie ;
- permettre la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation d'existants, sur les sites de la DGSCGC.

Ces crédits ont été plus particulièrement consacrés aux chantiers suivants durant l'année 2022 :

- Travaux d'isolation pour l'UIISC1 de Nogent-le-Rotrou ;
- Travaux de restructuration pour l'UIISC7 de Brignoles ;
- Création de la zone vie du centre de déminage de Colomiers ;
- Réhabilitation de la zone de stockage du centre de déminage d'Arras à Vimy ;
- Travaux d'aménagements au centre de déminage de Versailles.

Maintenance des aéronefs (134 285 € en CP) : paiement de factures de titre 5 sur une dépense qui pèse majoritairement sur le titre 3.

Matériel radio des moyens nationaux (39 696 € en AE) - MCO des véhicules et matériels majeurs (65 319 € en AE) :

Ces engagements concernent quelques commandes de titre 5 sur des postes majoritairement exécutés sur le titre 3.

Modernisation et équipement des aéronefs (4 754 030 € en AE et 1 252 655 € en CP) :

L'exécution apparaît nettement inférieure aux prévisions LFI (18 M€ en AE et 5,8 M€) du fait de l'arrêt de la rénovation avionique des hélicoptères en lien avec le renouvellement de la flotte des hélicoptères, prévu dans le cadre de la LOPMI, et qui ne justifie plus la poursuite de la rénovation des anciens appareils. La tranche conditionnelle n'a pas été affirmée et les AE programmées en 2022 n'ont pas été engagées. La consommation en AE concerne le GNSS des Dash, suite à l'avenant signé en 2022, et le GNSS des Canadair, avec la notification du marché en novembre 2022.

Modernisation et équipement terrestres des moyens nationaux (8 578 259 € en AE et 7 923 699 € en CP) :

Pour le déminage, les crédits alloués ont permis d'acquérir 15 véhicules de liaison, 19 véhicules d'intervention ainsi que des moyens spécifiques dont 1 quad, 5 engins de chantier et 2 remorques.

Pour le GMNT, l'exécution traduit la poursuite du plan d'équipement, de renouvellement et modernisation du matériel terrestre, mais également des drones et robots d'interventions.

Réserve national investissement (633 702 € en AE et 554 223 € en CP) :

Les investissements réalisés permettent le renouvellement et la modernisation des matériels de la réserve nationale (pompes, barrages.).

ACTION**13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 738 541	138 112 784	140 851 325	2 738 541	138 516 058	141 254 599
	2 444 486	141 391 146	143 835 633	2 444 486	142 172 152	144 616 638

L'action n° 13 " Soutien aux acteurs de la sécurité civile " correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile (services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours, associations agréées de sécurité civiles).

La coordination des autres acteurs de la sécurité civile comprend :

- la doctrine opérationnelle, les compétences, les équipements et matériels permettant notamment aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, de conduire leurs interventions ;
- la gestion des carrières des officiers du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;
- l'harmonisation nationale de l'organisation et du fonctionnement des SDIS ;
- l'animation de la politique nationale en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers ;
- l'agrément des associations qui concourent à la sécurité civile ;
- la promotion des réserves des services d'incendie et de secours et des réserves communales de sécurité civile ;
- le développement de la résilience de la population, au moyen notamment de la généralisation de la formation aux gestes de premiers secours (objectif de 80 % de la population formée au PSC1 ou aux Gestes qui sauvent d'ici la fin de la mandature présidentielle) ;
- la participation de l'État aux dépenses des services d'incendie et de secours de la ville de Paris (brigade de sapeurs-pompiers de Paris, BSPP) ;
- la participation de l'État au fonctionnement du centre national relais (CNR 114) ;
- la réglementation de construction relative à la prévention des incendies dans les bâtiments.

La veille sur les causes d'accident de la vie courante continue de constituer une préoccupation importante pour la DGSCGC qui multiplie les actions en la matière : recherche des causes et circonstances d'incendie, études statistiques sur les causes d'accidents de la vie courante, etc.

Le ministère de l'Intérieur contribue également au financement de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) aux côtés du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et des SIS.

Il finance également le régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires (RISP), géré par la Caisse des dépôts et consignations, qui vise à indemniser l'invalidité permanente et le décès en service des sapeurs-pompiers volontaires et participe, avec les SIS, au financement de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFRR), qui est la prestation de fin de service des mêmes sapeurs-pompiers volontaires.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation

L'action 13 ne contribue pas au plan de relance.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 738 541	2 444 486	2 738 541	2 444 486
Rémunérations d'activité	1 813 821	1 558 421	1 813 821	1 558 421
Cotisations et contributions sociales	904 390	868 093	904 390	868 093
Prestations sociales et allocations diverses	20 330	17 973	20 330	17 973
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	16 545 060	19 349 129	16 545 060	19 644 494
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 545 060	13 997 334	11 545 060	14 292 699
Subventions pour charges de service public	5 000 000	5 351 795	5 000 000	5 351 795
Titre 6 : Dépenses d'intervention	117 221 548	116 275 842	117 624 822	116 761 483
Transferts aux ménages	16 730 000	15 218 273	16 730 000	15 218 273
Transferts aux collectivités territoriales	96 643 548	97 390 422	96 643 548	97 390 422
Transferts aux autres collectivités	3 848 000	3 667 147	4 251 274	4 152 788
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	4 346 176	5 766 176	4 346 176	5 766 176
Dotations en fonds propres	4 346 176	5 766 176	4 346 176	5 766 176
Total	140 851 325	143 835 633	141 254 599	144 616 638

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Activité de la Direction des sapeurs-pompiers (179 149 € en AE et 180 382 € en CP) :**

Cette ligne budgétaire est destinée au financement des dépenses liées au fonctionnement courant des services de la direction des sapeurs-pompiers. Il s'agit de conventions/contrat d'abonnements signés :

- convention pour 2022 de travaux de normalisation signée entre l'Union de normalisation mécanique et le MI ;
- convention pour 2022 de travaux de normalisation signée entre le Bureau de normalisation automobile et le MI ;
- convention pour l'année 2022 relative aux travaux de normalisation signée entre AFNOR et le ministère de l'Intérieur. Dans ce cadre, la DGSCGC fait l'avance aux différentes directions générales du ministère également bénéficiaires des prestations prévues, lesquelles procèdent à un rétablissement de crédit en avril de l'année N+1 ;
- un abonnement avec AFNOR sur un an au serveur COBAZ - Interface en ligne permettant la compréhension des normes et textes réglementaires.

De plus, des dépenses liées à des organisations de réunions ou séminaires, commandes d'ouvrages ont été ajoutées.

Concours SPP (767 495 € en AE et 768 832 € en CP) :

Cette ligne est dédiée à l'organisation des concours de sapeurs-pompiers professionnels. Dans le cadre du transfert de compétence de ces concours aux centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, 0,8 M€ en AE et en CP ont été versés en 2022 (des rétablissements de crédits ont réduit à la marge la consommation affichée).

Dépenses de fonctionnement courant (157 € en AE et en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 14.

SCSP NEXSIS (5 351 795 € en AE et en CP) :

Conformément aux règles de la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs de l'État, une subvention pour charge de service public (SCSP) est allouée chaque année à l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) au titre de sa fonction de pilotage de la transformation numérique des outils de gestion des appels

d'urgences et des opérations des services d'incendie et de secours. L'ANSC a bénéficié d'un versement complémentaire compte-tenu de son niveau de trésorerie en cours de gestion 2022, ce qui explique l'écart à la programmation initiale (5,0 M€).

Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux évènements de nature NRBC-E (1 735 € en AE et en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 14.

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (2 568 € en AE) : erreur d'imputation, concerne l'action 12.

Frais de gestion RISP (364 000 € en AE et en CP) :

Le décret n° 76-590 du 2 juillet 1976 modifié pris en application, de la loi n° 75-1258 du 27 décembre 1975 instaure un régime d'indemnisation spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires (RISP), et confie sa gestion à la Caisse des dépôts et consignations. Une convention de mandat entre l'État (ministère de l'intérieur et des outre-mer) et la Caisse des dépôts et consignations) est rédigée tous les 3 ans.

La dernière convention de gestion en vigueur en date du 23 mars 2021 prévoit dans son article 2.6 que le versement des fonds sera imputé comptablement chez le mandant d'une part en frais de gestion, d'autre part, en dépense d'intervention.

Les frais de gestion (charge de personnel, frais informatiques et frais de gestion administrative) se sont élevés à 364 000 euros, conformément aux crédits programmés en LFI.

Personnel mis à disposition par les SDIS, la BSPP et le BMPM (12 685 495 € en AE et 12 977 593 € en CP) :

La dépense constatée a dépassé le niveau de crédits prévus en LFI 2022 afin de couvrir l'intégralité des besoins relatifs aux sapeurs-pompiers mis à disposition au sein de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et des États-Majors de zone. Leur compétence technique et opérationnelle est indispensable à la structure et permet aussi d'armer les états-majors de la zone de défense qui sont des structures interministérielles ne bénéficiant que de personnels mis à disposition.

Subvention à des associations et organismes concourant à la mission de sécurité civile et participation au financement du fonctionnement du centre national relais 114 (-3 265 € en AE) : retrait d'engagement (correctif).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses de fonctionnement courant (232 € en AE et en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 14.

Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (82 281 € en CP) :

Une dotation destinée à appuyer les équipements structurants des services d'incendie et de secours a été créée par l'article 17 de la loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires.

En 2022, les dépenses traduisent la poursuite des projets suivants :

- projet spécifique entre l'ENSOSP et de l'ECASC concernant la création du centre de mise en situation de simulation et de réalité virtuelle, d'un montant global du projet de 387 608 €. En 2022, un montant de 34 362,69 € a été versé à l'ENSOSP ;
- projet local du SDIS du Bas Rhin concernant la numérisation des espaces d'interventions (montant global du projet 175 000 €). En 2022, un montant de 47 918 € a été versé au SDIS 67.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris - Brigade de sapeurs-pompiers (97 059 922 € en AE et 97 060 008 € en CP) :

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris est une unité militaire de l'armée de terre. Le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 fixe ses missions et son organisation. Sa gestion est assurée dans le cadre du budget spécial de la

ville de Paris et son financement est prévu par le code général des collectivités territoriales (articles L. 2512-19, L.2522 2 et L. 3421-2).

L'État participe, sur le fondement de l'article L.2512-19, aux dépenses de fonctionnement de la BSPP, y compris les dépenses d'entretien, de réparation, de loyer de casernement dans la double limite des dotations inscrites au budget de l'État et des paiements effectués par la préfecture de police au cours de l'exercice considéré. Cette participation, imputée au budget de la DGSCGC, est égale à 25 % des dépenses inscrites au budget spécial de la préfecture de police. Ces dépenses sont constituées à 78 % de dépenses de personnel.

La contribution versée de 97,1 M€ couvre 90 % de la contribution au budget 2022 et le solde de la contribution au budget 2021 (versé à l'appui du compte administratif, le solde de l'annuité 2022 sera versé en 2023).

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris - Protection civile (330 414 € en AE et en CP) :

Les frais de fonctionnement du service interdépartemental de la protection civile (SIPC) de la préfecture de police sont remboursés par l'État à la ville de Paris sur la base de 40 % de la charge nette du service, les rémunérations des personnels d'État du SIPC étant remboursées à 100 %.

Le paiement est liquidé en 2 temps : un montant correspondant à 80 % de l'enveloppe est versé durant l'année courante, le solde (20 %) au cours de l'année N+1.

En 2022, une somme de 263 573 € et le solde de 2021 d'un montant de 66 840,64 € ont été payés en juillet 2022, soit un montant total de 330 414 €.

Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive) & prestation de fidélisation et de reconnaissance (15 218 041 € en AE et en CP) :

Le RISP précité, instauré par la loi n° 75-1358 du 27 septembre 1975, remplacée par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée, a rapproché l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires de celle des sapeurs-pompiers professionnels et permis aux titulaires des diverses pensions d'opter ou non pour le changement de régime.

La Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du RISP, gère les pensions d'invalidité et de réversion (loi de 1962), les allocations et rentes d'invalidité, les rentes de réversion et les pensions temporaires d'orphelins (loi de 1991). Les réalisations pour 2022 font état de 10 042 781 euros.

Les ascendants de sapeurs-pompiers volontaires décédés en service commandé alors qu'ils étaient à leur charge bénéficient également d'une allocation spécifique versée directement par le programme, pour un montant de 25 260 euros.

L'activité de sapeur-pompier volontaire ouvre droit à des indemnités horaires ainsi qu'à des prestations sociales et de fin de service. La nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires (NPFR) est une prestation de fin de service créée par la loi du 27 septembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires, en remplacement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) et avant cette dernière de l'allocation de vétéran. L'État participe au financement de la NPFR. En 2022, ce financement était de 50 % des sommes dues à ce régime et s'est élevé à 5 150 000 euros.

Au global, l'exécution s'inscrit ainsi à 9 % en dessous de la prévision LFI.

Subvention à des associations et organismes concourant à la mission de sécurité civile et participation au financement du fonctionnement du centre national 114 (CNR 114) (307 000 € en AE et 710 274 € en CP) :

La DGSCGC attribue des subventions pour appuyer la mobilisation de plus de 100 000 bénévoles concourant à des missions de sécurité civile. Un montant total de 307 000 € a été attribué et versé en novembre 2021 à 14 associations agréées de sécurité civile au niveau national.

La DGSCGC participe au financement du centre national relais 114 (CNR 114) chargé de la réception et de l'orientation des appels d'urgence des personnes sourdes et malentendantes. Le coût de cette mesure est, en application de l'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif au financement du CNR 114, fonction du nombre d'appels reçus par le CNR 114 à destination du 18/112. Les modalités de la contribution du P161 sont fixées par convention qui prévoit le paiement de l'année antérieure sur l'exercice en cours. Si le montant total de la convention a été engagé en AE en 2021, les paiements en CP sont étalés sur 3 ans, dont 403 274 € au titre de 2021 payés en 2022.

Le montant total des crédits de paiement 2022 se compose donc du versement aux associations agréées de sécurité civile (307 000 €) et au CNR 114 (403 274 €). L'écart à la programmation initiale (0,65 M€) s'explique alors par une plus forte mobilisation du secteur associatif.

Subvention de l'État au budget de fonctionnement de l'ENSOSP (3 360 233 € en AE et en CP) :

Le montant de la participation de l'État au budget de fonctionnement de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers s'inscrit désormais dans le cadre du contrat d'établissement 2022/2026. L'exécution au titre de l'année 2022 respecte la trajectoire LFI et se décompose comme suit :

- 2 712 984 € au titre de la subvention de fonctionnement ;
- 647 249 € au titre de la contribution de l'État au remboursement des intérêts de l'emprunt immobilier de l'ENSOSP.

DÉPENSES EN FONDS PROPRES**Dotation en fonds propres au profit de NEXSIS (3 420 000 € en AE et en CP) :**

Le projet « NexSIS 18-112 », système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile est porté par l'agence du numérique de la sécurité civile qui touche à ce titre une dotation en fonds propres en plus de la subvention pour charge de service public. Une dotation complémentaire a été allouée compte-tenu du niveau de trésorerie de l'agence en cours de gestion 2022, ce qui explique l'écart aux prévisions LFI (2 M€).

Dotation en fonds propres au profit de l'ENSOSP (2 346 176 € en AE et en CP) :

L'État a versé à l'ENSOSP une dotation en fonds propres destinée à couvrir le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la construction des locaux à Aix-en-Provence. L'exécution est conforme à la prévision initiale.

ACTION**14 – Fonctionnement, soutien et logistique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 775 238	6 447 671	11 222 909	4 775 238	6 447 671	11 222 909
	5 663 166	7 899 447	13 562 614	5 663 166	7 085 451	12 748 617

L'action n° 14 « Soutien à la politique de sécurité civile » comprend les fonctions de soutien général du programme qui recouvrent :

- l'inspection générale de la sécurité civile (IGSC) ;
- les fonctions de gestion des ressources humaines, d'optimisation financière, d'analyse juridique et soutien logistique ;
- les dépenses informatiques mutualisées ;
- le carburant des véhicules terrestres ;
- les services d'état-major (bureau du cabinet, missions des relations internationales, pôle communication et pôle santé).

L'action n° 14 supporte également la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise, de par l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), du centre de crise Beauvau et de la cellule interministérielle de crise (CIC) lorsque celle-ci est activée mais également de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (cellule Infopublic).

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation

L'action 14 ne contribue pas au plan de relance.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 775 238	5 663 166	4 775 238	5 663 166
Rémunérations d'activité	3 011 059	3 649 091	3 011 059	3 649 091
Cotisations et contributions sociales	1 649 970	1 827 907	1 649 970	1 827 907
Prestations sociales et allocations diverses	114 209	186 168	114 209	186 168
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 397 415	6 565 811	6 397 415	6 084 287
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 397 415	6 415 811	6 397 415	6 034 287
Subventions pour charges de service public		150 000		50 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	32 256	89 481	32 256	10 309
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	32 256	89 481	32 256	10 309
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 000	1 244 155	18 000	990 855
Transferts aux collectivités territoriales		71 650		71 650
Transferts aux autres collectivités	18 000	1 172 506	18 000	919 205
Total	11 222 909	13 562 614	11 222 909	12 748 617

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Acquisition de véhicules des services centraux (4 979 € en AE et 3 562 € en CP) :**

Ces crédits de titre 3 sont utilisés pour l'achat d'accessoires (sérigraphie) destinés à la mise en service de véhicules acquis pour les services centraux.

Activité de la direction des sapeurs-pompiers (7 974 en AE et 5 324 € en C P) :

Menues dépenses de fonctionnement qui concernent majoritairement l'action 13.

Activités liées à la gestion de crise (197 514 € en AE et 189 591 € en CP) :

Ces crédits permettent notamment de financer des actions de communication et d'information organisés par la mission Catastrophes Naturelles, dépenses destinées aux actions de sensibilisation de la population en matière de sécurité civile et, enfin, dépenses de fonctionnement liées à la cellule interministérielle de crise (CIC).

La CIC a été activée à plusieurs reprises en 2022, sur différents formats et durées. Ont notamment été activées des CIC pour le rapatriement des ressortissants ukrainiens, la crise des carburants, la sécheresse, un événement climatique en Corse et le délestage électrique. De plus, la CIC COVID a maintenu son activité jusqu'au 1^{er} novembre 2022.

Cette activité soutenue en 2022 explique la hausse de la dépense par rapport aux prévisions LFI (0,11 M€).

Autres dépenses immobilières de l'occupant (9 016 € en AE et 3 849 € en CP) - Entretien courant des bâtiments (1 740 € en AE et en CP) :

Menues dépenses de fonctionnement rattachables aux marchés de services et opérations d'entretien immobilier.

Carburant des véhicules terrestres (1 691 686 € en AE et 1 771 584 € en CP) :

Il s'agit du paiement du carburant de l'ensemble du parc automobile de la DGSCGC qui comprend une très large majorité de véhicules à vocation opérationnelle et un parc de poids lourds important (camions citernes de lutte contre les feux de forêts).

Il convient de rattacher à cette ligne 1,1 M€ qui ont été imputés sur l'action 12, pour une dépense totale de carburant terrestre qui atteint 2,88 M€. L'écart par rapport à la programmation initiale (1,8 M€) s'explique par la fluctuation des tarifs (pour un coût moyen du litre en augmentation de 24 % par rapport à l'exercice antérieur) et par une mobilisation accrue des moyens opérationnels liée à la saison feux.

Dépenses de fonctionnement courant (2 609 637 € en AE et 2 283 506 € en CP) :

L'exécution constatée renvoie aux dépenses courantes des services de la DGSCGC, notamment :

- les frais liés aux déplacements des personnels des services centraux ;
- les achats de fournitures et mobiliers de bureau ;
- les dépenses d'envoi de colis (messagerie) ;
- les frais de péage

Le niveau de dépense est relativement proche de la trajectoire LFI (2 M€).

Dépenses informatiques et télécom mutualisées (sac à dos numérique) (1 634 773 € en AE et 1 422 422 € en CP) :

Ces crédits couvrent les dépenses de télécommunications (téléphonie fixe, mobile et satellitaire). Ils permettent également les acquisitions des petits équipements tels que les téléphones portables, les postes informatiques, et la location de copieurs. La dépense est conforme à la programmation initiale.

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (23 842 € en AE et 32 283 € en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 12.**Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux évènements de nature NRBC-E (18 € en AE et en CP) :**

Reliquat de dépense au profit du CNCMFE

Location de bâtiments (14 896 € en AE et 11 164 € en CP) :

Il s'agit de l'acquisition de modulaires de la base hélicoptère 973.

MCO des véhicules légers (368 937 € en AE et 358 446 € en CP) :

Ces crédits sont utilisés pour les dépenses nécessaires au maintien en condition opérationnelle des véhicules légers des trois groupements opérationnels de la sous-direction des moyens nationaux et de l'administration centrale. Le niveau de dépense est conforme aux prévisions LFI.

Formation et sécurité du personnel (800 € en AE et en CP)**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT****Acquisition de véhicules des services centraux (79 172 € en AE) :**

La commande engagée est destinée au renouvellement du parc automobile des services centraux de la DGSCGC.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

Dépenses informatiques et télécom mutualisées (10 309 en AE et en CP) :

Il s'agit de l'acquisition de matériel informatique.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses de fonctionnement courant (2000 € en AE et CP) : erreur d'imputation, concerne le titre 3.

Subventions aux organismes qui concourent aux travaux de prospectives sur les métiers de la sécurité civile (1 242 155 € en AE et 988 855 € en CP) :

Il s'agit de subventions accordées à divers organismes et instances, notamment dans le cadre de la coopération européenne. L'exécution 2022 a été marquée par des subventions à l'Entente pour la forêt méditerranéenne ainsi que des versements pour l'exercice européen de sécurité civile « DOMINO » organisé en mai 2022 durant la PFUE.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile (P161)	6 764 512	6 764 512	7 000 000	7 000 000	8 771 795	8 771 795
Subventions pour charges de service public	4 364 512	4 364 512	5 000 000	5 000 000	5 351 795	5 351 795
Dotations en fonds propres	2 400 000	2 400 000	2 000 000	2 000 000	3 420 000	3 420 000
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	100 000	100 000			80 000	80 000
Transferts	100 000	100 000			80 000	80 000
Météo-France (P159)	40 000	40 000			40 000	40 000
Transferts	40 000	40 000			40 000	40 000
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	30 000	30 000				
Transferts	30 000	30 000				
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)					150 000	
Subventions pour charges de service public					150 000	
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	30 000	30 000			20 000	20 000
Transferts	30 000	30 000			20 000	20 000
Ecoles nationales des sports (P219)	30 000	10 000			-10 000	10 000
Transferts	30 000	10 000			-10 000	10 000
Total	6 994 512	6 974 512	7 000 000	7 000 000	9 051 795	8 921 795
Total des subventions pour charges de service public	4 364 512	4 364 512	5 000 000	5 000 000	5 501 795	5 351 795
Total des dotations en fonds propres	2 400 000	2 400 000	2 000 000	2 000 000	3 420 000	3 420 000
Total des transferts	230 000	210 000			130 000	150 000

L'ANSC est le seul opérateur auquel la DGSCGC verse une subvention pour charge de service public ainsi qu'une dotation en fonds propres. L'agence a bénéficié d'un versement complémentaire en fin d'exercice (cf. volet opérateur).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile	0	12	1	0	1	0
	0	12	1	0	1	0
	0	10	0	0	0	13
Total	0	12	1	0	1	0
	0	12	1	0	1	0
	0	10	0	0	0	13

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	
Réalisation 2021					
Prévision 2022					
Réalisation 2022					

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

La consommation (10,45 ETPT) n'a pas atteint le plafond en raison du départ de deux agents (non remplacés) en cours d'exercice.

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	12	10

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	-2

Opérateurs

OPÉRATEUR

ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

D'un point de vue opérationnel, l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a poursuivi ses travaux de développement en 2022 de la solution NexSIS18-112, futur système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours (SIS). Ce programme vise à une amélioration fonctionnelle, technologique et économique pour les services d'incendie et de secours choisissant de migrer sur ce nouveau dispositif.

En raison de l'échéance prochaine des premiers déploiements de la solution en début d'exercice 2023, l'ANSC a poursuivi la réalisation des travaux préparatoires au déploiement de la solution au sein des premiers SIS. Des activités pédagogiques ont par ailleurs été conçues et réalisées, permettant à l'ANSC d'engager les processus de prise en main du produit par les formateurs des SIS qui auront la charge de préparer les opérateurs de salle opérationnelle de SIS.

Comme au cours de l'exercice précédent, pour faciliter l'acculturation des personnels sur l'emploi de NexSIS, l'ANSC a élargi aux premiers SIS la mise à disposition du système dans sa version de développement via un accès sécurisé. Ainsi, les chefs de projets des SIS, les futurs formateurs et paramétreurs, les personnels des salles opérationnelles ainsi que les cadres des services opérationnels ont la possibilité de s'approprier le système sur un environnement spécifique qui évolue à chaque étape de sous-version. Les travaux de déploiement technique (infrastructures locales et réseaux) préalables nécessaires au déploiement de la solution NexSIS se poursuivent au sein des SIS programmés pour recevoir l'outil en 2023.

L'ANSC a également poursuivi le déploiement du service AML de géolocalisation des communications d'urgence depuis les smartphones auprès de nouveaux SAMU, du service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger recevant le 119 et la Direction générale de l'aviation civile recevant le 191.

D'un point de vue budgétaire et financier, l'ANSC a également poursuivi ses actions de communication auprès des SIS en vue de mobiliser l'écosystème des services d'incendie et de secours : présentation du fonctionnement de NexSIS 18-112 à la communauté de la sécurité civile à l'occasion de réunions avec des Présidents de CASDIS et des directeurs des SIS, du congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France en septembre, mais aussi de webinaires à destination des techniciens et des responsables opérationnels.

Enfin, dans la continuité de la notification du marché SECOURIR relatif à la construction d'un réseau de collecte et d'acheminement intelligent des communications d'urgence de la sécurité civile (réseau indispensable à la connexion de NexSIS 18-112 avec les appels d'urgence), l'ANSC a entrepris la réalisation de la plateforme de ce réseau pour une livraison en début d'exercice 2023. Le raccordement des SIS à ce réseau leur permettra de grandement améliorer le dispositif de collecte des communications d'urgence téléphoniques et multimédia, supervisées, sécurisées et dynamiques.

Sécurité civile

Programme n° 161 Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P161 – Sécurité civile	6 765	6 765	7 000	7 000	8 772	8 772
Subventions pour charges de service public	4 365	4 365	5 000	5 000	5 352	5 352
Dotations en fonds propres	2 400	2 400	2 000	2 000	3 420	3 420
Total	6 765	6 765	7 000	7 000	8 772	8 772

L'écart par rapport à la LFI s'explique par l'application de la réserve de précaution (-0,228 M€ répartis entre la SCSP et la dotation en fonds propre) et par un versement complémentaire (+2 M€) intervenu en fin d'exercice.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	1 430	1 107	Subventions de l'État	4 852	6 852
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>151</i>	<i>117</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>4 852</i>	<i>6 852</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 879	6 798	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	170	344	Revenus d'activité et autres produits	250	1 820
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>170</i>	<i>344</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	7 309	7 905	Total des produits	5 102	8 672
Résultat : bénéfice		768	Résultat : perte	2 207	
Total : équilibre du CR	7 309	8 672	Total : équilibre du CR	7 309	8 672

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	2 037		Capacité d'autofinancement		1 111
Investissements	7 143	13 522	Financement de l'actif par l'État	1 920	1 920
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 400	8 938
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	9 180	13 522	Total des ressources	4 320	11 969
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	4 860	1 553

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Les charges de l'établissement s'élèvent à 7,9 M€ réparties entre les charges relatives au fonctionnement de l'agence (86 % du montant total des charges) et celles relatives au personnel (14 %). Il est constaté une augmentation des charges au titre de l'exercice 2022 (+1,01 M€) portée exclusivement par l'évolution à la hausse des charges de fonctionnement (+1,16 M€) et « compensée » partiellement par la baisse des charges de personnel (-96 k€).

Au titre des produits, le montant est en forte augmentation (+2 M€) par rapport à l'exercice précédent en raison d'un versement complémentaire de subvention pour charge de service public en fin d'exercice 2022 pour un montant équivalent. Ce versement complémentaire permet ainsi à l'agence de disposer d'un résultat excédentaire de 0,77 M€ en 2022 (déficitaire en N-1).

Le résultat bénéficiaire de l'exercice permet l'agence à disposer d'une capacité d'autofinancement s'élevant à 1,11 M€. Cette capacité d'autofinancement participe au financement des dépenses d'investissement (13,52 M€) à l'appui des subventions versées par les services d'incendie et de secours (SIS) d'un montant de 8,9 M€ et de la dotation en fond propre de l'État d'un montant de 1,92 M€.

En raison de l'insuffisance des ressources par rapport aux emplois, il est procédé à un prélèvement sur le fonds de roulement de 1,55 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
7 385	1 269	7 187

En fin d'exercice 2022, le montant de la trésorerie de l'établissement est de 7,19 M€, soit un montant stable par rapport à l'exercice précédent (7,38 M€).

Le déficit budgétaire d'un montant de 0,198 M€ est supporté par un prélèvement sur la trésorerie.

Sécurité civile

Programme n° 161 Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 430	1 430	1 167	1 167
Fonctionnement	3 640	5 709	4 326	4 458
Intervention	0	0	0	0
Investissement	4 748	7 143	15 115	11 722
Total des dépenses AE (A) CP (B)	9 818	14 282	20 608	17 347
dont contributions employeur au CAS pensions	151	151	117	117

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	5 102	5 408
Subvention pour charges de service public	4 852	5 352
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	30
Recettes propres	250	27
Recettes fléchées	4 320	11 743
Financements de l'État fléchés	1 920	3 420
Autres financements publics fléchés	2 400	8 323
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	9 422	17 151
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	4 860	197

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Administration générale	572	1 492	2 341	0	0	15	95	2 079	3 008	
	601	3 355	3 666	0	0	150	150	4 107	4 417	
Projet Nex-SIS	858	2 148	3 368	0	0	4 733	7 048	7 739	11 274	
	566	970	793	0	0	14 965	11 572	16 501	12 930	
Total	1 430	3 640	5 709	0	0	4 748	7 143	9 818	14 282	
	1 167	4 326	4 458	0	0	15 115	11 722	20 608	17 347	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	4 860	197

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	1
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 860	198
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	4 860	198

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	0
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	4 860	198
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	4 860	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	198
Total des financements	4 860	198

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le tableau des équilibres financiers traduit le financement du déficit budgétaire par le prélèvement sur la trésorerie pour un montant de 0,198 M€ en raison de la prise en compte des opérations d'encaissement et de décaissements non budgétaires (opérations sans incidence sur la trésorerie en raison de l'absence d'émission de titre et de demande de paiement).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	13	13	10
– sous plafond	12	12	10
– hors plafond	1	1	
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1	1	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			13
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			13

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

En 2022, les 12 ETPT sous-plafond n'ont pas été consommés en totalité (10,45 ETPT) en raison du départ de deux agents (non remplacés) en cours d'exercice. Cette situation explique notamment la baisse des charges de personnel mentionnée *supra*. Pour l'exercice suivant, l'agence pourvoira aux départs des personnels pour atteindre le seuil des personnels sous-plafond.